



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2022



Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230704-C2023_0363-DE

Introduction

La gestion des déchets de la Métropole en quelques chiffres *page 5*

Indicateurs techniques

Le territoire desservi *page 7*

La prévention des déchets *page 8*

La collecte des déchets : organisation *page 17*

La collecte des déchets : bilan *page 28*

Le traitement des déchets *page 29*

Impact environnemental *page 34*

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets *page 36*

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets *page 38*

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2022 *page 40*

Comptabilité analytique *page 43*

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie (MRN) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. Elle est issue de la transformation de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) et est composée de 71 communes. La Métropole exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux. Les différents modes de gestion sont détaillés dans la partie consacrée à l'organisation de la collecte.

À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT. Le rapport ici présenté concerne l'année 2022.

Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie.

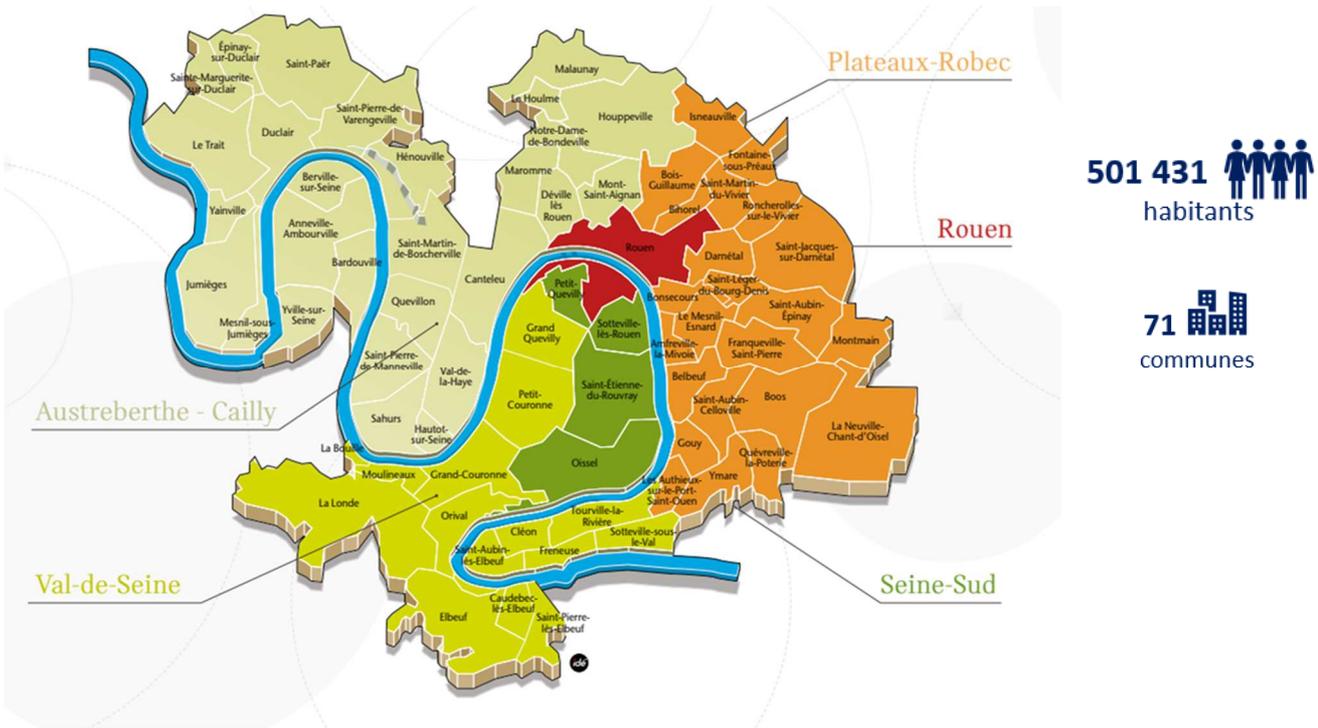
LA GESTION DES DÉCHETS DE LA METROPOLE EN C

Indicateurs caractéristiques	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022
Type d'EPCI	Métropole				
Compétences	Collecte des déchets ménagers et assimilés				
Nombre de communes membres	71				
Population desservie	497 180	499 830	501 431	0,53%	0,32%
Indicateurs techniques	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022
Déchets collectés (en tonnes)	286 840	304 008	281 876	6,0%	-7,3%
Ratios par habitants (kg)	576,95	608,22	562,14	5,4%	-7,6%
OMR	276,3	278,3	266,31	0,7%	-4,3%
DMR	44,5	46,4	44,52	4,3%	-4,1%
Verre	22,49	22,66	22,03	0,8%	-2,8%
Déchets ménagers végétaux	53,69	57,4	43,84	6,9%	-23,6%
Encombrants et dépôts sauvages	13,52	13,03	11,53	-3,6%	-11,5%
Déchets collectés en déchetterie (en tonnes)	82 145	94 593	86 416	15,2%	-8,6%
Indicateurs financiers	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022
Dépenses de fonctionnement (HT)	54 623 435 €	56 933 072 €	60 890 206 €	4,2%	7,0%
Dépenses d'investissement (HT)	4 094 353 €	7 378 539 €	6 605 933 €	80,2%	-10,5%
Coût aidé à l'habitant (HT)	106,60 €	109,84 €	110,83 €	3,0%	0,9%
Coût aidé à la tonne (HT)	205,83 €	181,28 €	220,34 €	-11,9%	21,5%

Les variations observées sur les indicateurs techniques et financiers présentés ci-dessus sont commentées dans les différents chapitres de ce rapport.

INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE ROUEN



COMPETENCES

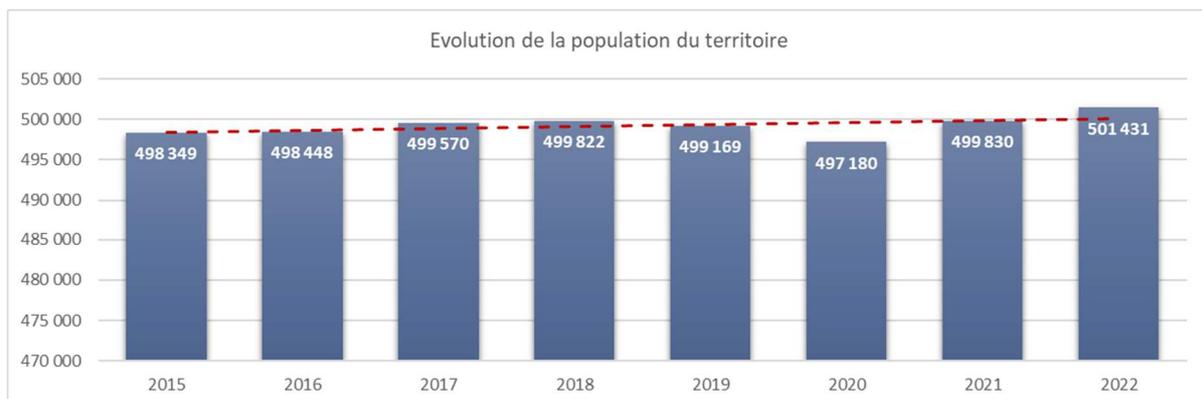
La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. Au 1er janvier 2022, la Métropole Rouen Normandie compte un total de 501 431 habitants (INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2022).

MISSIONS

Assurer au quotidien le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- La politique de prévention des déchets
- Les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des recyclables
- La mise à disposition, la maintenance et le nettoyage des équipements de pré-collecte (bacs, points d'apport volontaires)
- La gestion des équipements de proximité (déchèteries)

EVOLUTION DE LA POPULATION



Indice de réduction des quantités de déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1 Code environnement), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15 % en 2030 par rapport à 2010.

La Métropole Rouen Normandie a fait le choix de prendre l'année 2011 comme année de référence pour l'objectif de réduction des déchets. En effet, l'année 2010 correspondant à l'année de création de la CREA avec la fusion de plusieurs territoires, la méthode de suivi des données concernant les déchets est efficiente depuis 2011.

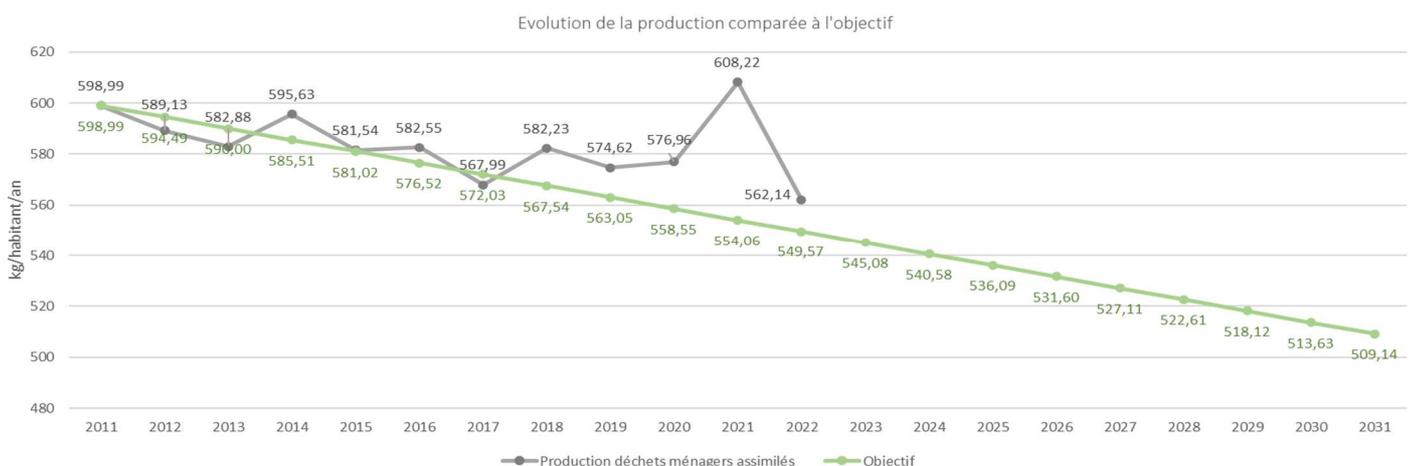
Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2011 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2011.

En 2022 l'indice relatif aux tonnages DMA est de **95,02**, soit un retour à la tendance à la baisse engagée depuis 2011. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **93,85**.

Les tonnages ont diminué entre 2011 et 2022, et leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles au sein des DMA est passée de 51,5 % en 2011, à 47,4 % en 2022. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Élargie des Producteurs...) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental. Par exemple, les Déchets Ménagers Recyclables ont augmenté de 3,4 % entre 2011 et 2022.

L'année 2022 est marquée par une baisse significative des tonnages collectés pour l'ensemble des flux, par rapport à 2021. La production de déchets par habitant pour l'année 2022 confirme l'aspect exceptionnel de l'année 2021 en lien avec la reprise de l'activité économique post covid, et permet un rapprochement significatif avec l'objectif.

En effet, 2021 a été une année particulière pour de nombreuses collectivités, avec une augmentation significative des déchets collectés (+6 % entre 2020 et 2021 pour la Métropole Rouen Normandie), et particulièrement sur les déchets accueillis en déchèteries.



La prévention des déchets est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

La Métropole construit sa politique de prévention des déchets avec le futur plan de prévention « Réduisons nos Déchets à la source ».

PLAN « REDUISONS NOS DECHETS A LA SOURCE ! »

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rebaptisé Plan « Réduisons les déchets à la source ! ». La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15 % ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes de consolidation du projet. Le dialogue constructif mené en 2019 et 2020 a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2021 et 2022, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGECE et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité lancé depuis 2020. L'année 2023 permettra de soumettre le PLPDMA à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), puis à la consultation du public, avant son adoption dans la même année.

ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

En parallèle de la construction du Plan « Réduisons les déchets à la source ! », de nombreuses actions de prévention des déchets sont d'ores et déjà menées par la Métropole.

Accompagnement des services de restauration collective des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des plastiques

Dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire (PAT), la Métropole a mis en place un dispositif d'accompagnement gratuit des services de restauration collective des communes. Ils sont en effet concernés par les lois EGALIM (Etat Généraux de l'ALIMENTATION) et AGECE, qui fixent des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement local, de réduction du gaspillage alimentaire et de suppression des contenants en plastique. Le dispositif propose trois parcours autour de ces trois sujets et a été ouvert sur les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a démarré dès 2021 avec l'inscription de 8 communes sur l'année scolaire 2021-2022 : Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Mesnil-Esnard, Mesnil-sous-Jumièges, Sahurs, Saint-Etienne-du-Rouvray.

Les services scolaires et une école ont été accompagnés avec une aide méthodologique à la réalisation d'un diagnostic et de premières pesées, la définition d'un plan d'actions individuel et l'accompagnement à sa mise en œuvre. Les résultats sont évalués en fin d'année scolaire à travers une nouvelle campagne de pesées.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 10 nouvelles communes sont en cours d'accompagnement : Bihorel, Elbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Couronne, Jumièges, Le Petit-Quevilly, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Sotteville-lès-Rouen.

Le dispositif prévoit également des ateliers collectifs de partage d'expérience entre les différents participants, qui se sont réunis une première fois le 8 février 2023.



Accompagnement des pratiques durables au jardin : réduire les déchets végétaux et les gérer à la parcelle

L'animation du club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2022, le club comptait 1 428 adhérents, dont 38 ayant adhéré en 2022.

Le fonctionnement du club a évolué, pour tenir compte de l'évolution de l'offre d'animation et d'accompagnement des changements sur les thématiques liées au jardin (projet pédagogique du Parc des Bruyères et appel à projets Métropole Nourricière notamment).

Le club des jardiniers propose désormais :

- Des animations, ateliers et activités ouverts à tous, dans le cadre de l'animation du Parc des Bruyères (week-ends « 4 saisons du Parc », animations tout au long de l'année et activités de la Ferme).
- Des ateliers collectifs, pour apprendre ou approfondir une technique, rencontrer d'autres jardiniers, prendre part à des projets collectifs...
- Des « temps forts » dans l'année, pour aller visiter un lieu remarquable, accueillir un intervenant spécialiste d'un sujet donné, participer à une formation...
- Et toujours, les apéros jardin, qui participent depuis sa création à la convivialité du club. Le principe : un moment convivial, autour d'un verre, chez un membre du club, pour parler jardin, échanger des idées, troquer des graines et des plants, s'inspirer...



Le soutien à la pratique du broyage

Une aide à l'acquisition d'un broyeur individuel, sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges élaboré par la Métropole, a été proposée aux particuliers à partir de 2021. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidents en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

Le dispositif a été reconduit en 2022. 64 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépenses total de 12 957 €.

Parallèlement à ce dispositif, 2 communes volontaires ont bénéficié de la mise à disposition par la Métropole de 2 broyeurs, pour mise en place d'un système de prêt aux habitants, rejoignant les 10 communes déjà dotées en 2021.

Ces deux dispositifs sont renouvelés en 2023.

Le soutien à la pratique du compostage individuel

La Métropole a expérimenté en 2021 une offre de formation destinée aux foyers en habitat individuel au compostage individuel, assortie d'une dotation de matériel (composteur et bioseau).

200 particuliers ont bénéficié de ce dispositif reconduit en 2022.

Le dispositif est reconduit et amplifié en 2023, avec l'objectif de 300 foyers formés et équipés.

La promotion du compostage collectif

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage partagé » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il leur est proposé un soutien à la création d'un espace de compostage collectif.

65 opérations étaient en fonctionnement sur le territoire au 31 décembre 2022.

13 nouvelles installations de compostage collectif ont été mises en service en 2022.

Depuis 2021, un partenariat avec Terra Léo permet un accompagnement et un suivi renforcés de certaines opérations.

Mise en place d'une collecte des encombrants en bon état

Initiée en septembre 2021, l'expérimentation d'une collecte à domicile d'encombrants (meubles, literies, électroménagers...) en bon état a été proposée aux usagers avec mobilité ou capacité physique réduite et sans moyen de transport sur les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre, Mesnil-Esnard et Rouen. Elle a été assurée par l'association RESISTES au titre d'une expérimentation.



Sur rendez-vous, les biens sont collectés, valorisés et mis en vente par la ressourcerie au profit de ses bénéficiaires en insertion.

L'association a réalisé, pour l'année 2022, une moyenne de **15 rdv/mois**, pour **1,9 tonnes/ mois collectées**.

Détournement des sapins de Noël des flux d'ordures ménagères



Pour Noël 2022, la Métropole a déployé plusieurs actions pour mieux valoriser en ressources végétales les sapins des habitants et éviter qu'ils ne finissent dans les ordures ménagères.

Afin d'offrir une seconde vie aux conifères, une partie des sapins collectée sur les déchèteries de Boos, Cléon, Déville-Lès-Rouen, Duclair, Le Trait et Saint-Etienne-du-Rouvray a été donnée à des structures animalières partenaires pour nourrir leurs animaux. Les habitants ont également été invités à déposer directement leurs sapins

auprès des structures le permettant.

Les animaux de la Chèvrerie du Courtil, Le jardin aux oiseaux, Bio durable, l'Office équestre Découverte de la nature et la Mare à Wido ont consommé environ 720 sapins, représentant près de 7,2 tonnes.

En complément de la collecte spécifique organisée pour les communes concernées par la collecte des déchets végétaux en porte à porte, 64 zones de regroupement ont été créées sur 31 communes. Les conifères collectés ont été acheminés vers les sites de compostage du SMEDAR.



La Métropole a collecté 120 tonnes de sapins.

Expérimentation Mon Propre Quartier

Afin d'engager l'ensemble des acteurs dans la réduction des déchets et dans l'amélioration de la propreté, la démarche Mon Propre Quartier est expérimentée depuis juin 2021 autour de la Place du Lieutenant Aubert à Rouen, en partenariat avec la Ville.

Les riverains ainsi que les commerçants et leurs clients sont mobilisés pour faire évoluer leurs comportements en bénéficiant d'un accompagnement de la Métropole. La démarche permet d'améliorer la propreté et la gestion des déchets, tout en créant du lien social et en contribuant à l'amélioration de l'esthétisme du quartier.

54 commerçants (soit 81 % des commerces du secteur) ont adhéré. Ils ont été accompagnés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) en rejoignant le label Eco-défis, et se sont engagés à mettre en place des actions de réduction et valorisation de leurs déchets.

Exemple d'actions menées dans le quartier :

- La collecte des cartons en vélo est en place sur le secteur et permet de désengorger les colonnes « papiers et emballages » et limite les dépôts sauvages. Sur ce secteur, 15,5 tonnes de cartons ont été collectées en 2022.
- Des colonnes enterrées habillées artistiquement ont remplacé celles situées place du Lieutenant Aubert. L'artiste Binokl, choisi par les commerçants a réalisé une œuvre en lien avec l'histoire et l'architecture du quartier. Les colonnes sont en place depuis juillet 2022 et améliorent l'esthétisme du quartier tout en contribuant à supprimer l'incivisme.
- Deux lombricomposteurs installés dans des restaurants volontaires permettent de recycler les biodéchets.



Sur l'année 2023, le dispositif est étendu sur les quais bas Rive droite et Rive gauche où les commerces sont encouragés à s'engager dans des pratiques de réduction des déchets à long terme et en prévision de l'Armada.

Mise en œuvre du plan d'actions Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP)

Le 21 mars 2022, la Métropole a voté au Conseil Métropolitain l'adoption d'une stratégie et du plan d'actions pluriannuel et transversal « Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire. Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité de :

1. Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
2. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
3. Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
4. Réduire localement la pollution plastique existante
5. Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens



Un an après l'adoption du plan d'actions, 19 des 31 actions du programme ont été réalisées et 10 sont en cours de réalisation.

Parmi les résultats atteints en 2022, nous pouvons retenir :

- les 69 marchés passés en 2022 via l'accord cadre traiteurs tenant compte du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER),
- la mise en place d'une « Charte d'engagement de l'organisateur d'éco-événement » au Pavillon des Transitions intégrant la dimension de la réduction et revalorisation des déchets et la contribution à la lutte contre les pollutions plastiques (23 événements depuis l'ouverture du Pavillon en juin 2022)
- le lancement d'un marché public pour l'acquisition de 4 fontaines à eau (Armada 2023 + éco-manifestation + installation sur l'espace public)
- L'installation de 10 filets de captage de macro-déchets (depuis 2020) sur la Seine et ses affluents : les linguettes, les déchets liés au tabac et les plastiques à usage unique étant majoritaires

Accompagnement des grands événements à la réduction et au tri des déchets

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets et mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets.

En 2022, la Foire Saint Romain et Rouen givrée ont été accompagnés. Les organisateurs et les exposants ont été sensibilisés aux gestes de réduction et de tri et une communication accompagnant l'ensemble des dispositifs de tri et de collecte des déchets prévus sur le temps des événements a été réalisée.

Le Stade Sottevillais 76 a également sollicité la Métropole pour réaliser un diagnostic complet de son événement annuel « Meeting International d'athlétisme » qui a eu lieu le 4 juillet 2022 et qui accueille chaque année plus de 6 000 visiteurs. Sur la partie réduction et meilleure gestion des déchets, des actions d'accompagnement ont été entreprises afin d'accompagner la montée en puissance de l'éco-responsabilité de l'événement en 2023 et le renforcement en compétences des organisateurs et partenaires de l'événement : dotation de bacs, formation d'ambassadeurs bénévoles, expérimentation de la pré-collecte de biodéchets, formation des bénévoles associatifs tenant des buvettes, fourniture de guides de filières de recyclage et d'approvisionnement en circuits courts...

Un travail a été mené en lien avec l'association Armada, pour engager l'édition 2023 dans une démarche éco-exemplaire. Par délibération en date du 3 octobre 2022, la Métropole a décidé d'accompagner l'association pour mettre en place des actions visant à la protection des océans et la lutte contre les pollutions plastiques.

Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'événements à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un événement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2022, 107 événements ont été labellisés « éco-manifestations », ce qui représente la sensibilisation de 74 323 participants sur 33 communes différentes du territoire, la dotation de 29 170 gobelets réutilisables et de 3 600 gourdes, la remise de 472 mémos-tri et de 191 affiches Consignes de tri.

Sur le même principe d'accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). En 2022, 13 kermesses ont été labellisées, soit 4 670 élèves sensibilisés.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communication

Afin de faciliter les gestes de réduction et de tri pour les usagers, la Métropole Rouen Normandie diffuse chaque année un calendrier de collecte sur l'ensemble du territoire, ainsi que des informations spécifiques adaptées aux besoins : affiches sur le tri destinées aux habitats collectifs, Mémo tri, Stop Pub, informations pour prévenir ou corriger des dysfonctionnements de collecte.



L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

montri Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application

Consignes de tri

Carte des points de collecte

Calendrier de collecte

Demandes et signalements

Alertes et notifications

En 2021, la Métropole a déployé Mon Tri, une application web et mobile qui propose aux usagers un accès simple et rapide à l'ensemble des services déchets des collectivités.

Cette application a pour objectif de permettre au territoire d'améliorer sa performance de tri et d'optimiser la gestion des déchets en proposant aux habitants un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement...

En 2022, l'application comptait 8 083 utilisateurs, et 2 880 signalements ont été réalisés, dont 60 % pour des dépôts sauvages.

En 2022, la Métropole, Paprec et Uzer ont développé en collaboration le programme Tri-Act, intégré à Mon Tri, afin de récompenser le geste de tri des usagers.

Il est désormais possible de scanner le code-barre de ses emballages recyclables vides pour gagner des points. Ces points donnent accès à un catalogue de récompenses : des chèques cadeaux et des promotions chez les commerçants locaux, des goodies écoresponsables, des tickets de bus, etc.

Développé en bêta-test de juillet à octobre, le programme est ouvert à l'ensemble des habitants de Rouen en expérimentation depuis novembre 2022 et sera étendu à l'ensemble du territoire de la Métropole au printemps si les résultats sont positifs.





Le SMEDAR et la Métropole se sont engagés en 2022 dans un plan pour booster le geste de tri des habitants en partenariat avec l'éco-organisme Citeo.

Le plan, déployé depuis septembre 2022, vise à :

- Mieux faire connaître le geste de tri aux habitants, à travers une campagne de communication et l'envoi à chaque habitant d'une roue du tri (mars 2023).
- Améliorer la signalétique indiquant les consignes de tri sur l'ensemble des bacs et bornes d'apport de déchets recyclables. Des adhésifs sont déployés sur les équipements depuis novembre et ce jusqu'à juin. Et de nouveaux habillages sont en cours de création pour les futurs équipements.
- Former et sensibiliser les gestionnaires de collectif et les agents de collecte.



Communication auprès de l'habitat collectif



Acteurs incontournables de la gestion des déchets au quotidien, la communication vers les gestionnaires de collectifs a été renforcée en 2022.

Un forum a été organisé en février sur le pôle Val de Seine avec les acteurs de l'habitat collectif d'Elbeuf autour des problématiques rencontrées (dépôts sauvages, gestion des colonnes d'apport, etc.). Les bailleurs et gestionnaires de l'ensemble du territoire ont ensuite été sensibilisés à travers un Forum organisé en octobre dans le cadre du Plan Boost.

Des outils et guides spécifiques ont été créés à leur intention.

Animations et sensibilisations auprès du public scolaire et périscolaire

La Métropole propose des animations scolaires et périscolaires. En 2022, les animations suivantes ont été réalisées autour des sujets prévention et tri des déchets :

- 10 animations « Compostage » pour 279 élèves sensibilisés
- 6 Animations « Ma poubelle au régime », soit 148 élèves sensibilisés.



La Métropole accompagne également les opérations nettoyage de sites via du prêt de pinces et de la dotation de matériels (gants, sacs OM et DR, consignes de tri). Ces initiatives sont en majorité portées par des CMJ, des accueils de loisirs ou des structures spécialisées.

24 ramassages déchets ont été accompagnés en 2022, soit 1 564 personnes mobilisées et sensibilisées.

Accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux.

4 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux dont une formation « Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable » ; 2 sessions de 2 jours ont été réalisées en 2022 pour 15 participants. Les autres modules portent sur la facture énergétique et la mobilité.

La Métropole propose également des animations/ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets, à destination des usagers de ces structures, qui sont menés par des prestataires : fabrication de boîtes à dons, atelier cuisine durable, atelier Récup'art, fabrication de produits ménagers maison... 159 personnes ont participé à ces différents ateliers.

Par ailleurs, la Métropole accompagne deux structures situées en QPV : la Métropole a financé l'achat d'un appartement du centre social Etienne Pernet situé à Bihorel, en labellisant ces deux structures et subventionnant leur programme d'actions à destination de leurs adhérents.

Un partenariat avec l'ANBDD permet de diffuser 9 lettres thématiques par an auprès de 689 professionnels sociaux abonnés et dans lesquelles sont référencés des guides, brochures, retours d'expériences... pour lutter contre la précarité sous l'angle du développement durable. La gestion des déchets, le jardinage responsable, l'alimentation durable sont autant de sujets qui y sont traités en fonction de l'actualité et des parutions au niveau national comme local. 3 fiches retours d'expérience ont également été diffusées afin de valoriser des initiatives locales (fabriquer et mettre à disposition une boîte à dons, Mon appartement éco-citoyen. Un lieu aménagé en condition réelle pour conseiller les habitants, proposer des ateliers autour des éco-gestes pour réduire sa consommation énergétique et faire baisser sa facture)

Sensibilisation des professionnels



Le guide des bonnes pratiques sur la gestion du tri des déchets élaboré en 2021 pour les commerçants et les artisans rouennais a été déployé sur l'année 2022. Deux jeunes étudiants en service civique ont été à la rencontre des 2 150 commerçants de la ville afin de les sensibiliser sur les gestes à adopter et de leur distribuer le guide.

LE PACTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé l'engagement de la Métropole dans une démarche visant à renforcer ses outils et dispositifs d'éducation à l'environnement et d'accompagnement au changement de comportements à travers l'élaboration du PACTE. En partenariat avec les communes, l'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Le PACTE a aussi vocation à soutenir les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la Cop 21.

Au 31 décembre 2022, 23 communes ont signé la convention PACTE (Malaunay, Elbeuf-sur-seine, La Londe, Roncherolles-sur-le-Vivier, Sotteville-lès-Rouen, Duclair, Quévreville-la-Poterie, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Bois-Guillaume, Saint-Paër, Grand-Quevilly, Mont-Saint-Aignan, Darnétal, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Martin-de-Boscherville, Rouen, Petit-Couronne, Canteleu, La Bouille, Maromme, Jumièges). La Métropole accompagne les projets communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique. Les communes deviennent ainsi des lieux Relais Cop 21 qui permettent d'accompagner les habitants dans leur propre transition écologique (lieu ressource, accueil d'ateliers/animations...).

En 2022, un Appel à projets « Événementiels communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique » a été proposé à l'ensemble des communes conventionnées PACTE afin de les accompagner dans l'organisation et la programmation de leurs événements. Parmi ces événements figurent la semaine Européenne de la Réduction des déchets, la Journée Mondiale des Océans et la semaine Européenne du Développement Durable. Sur ces 3 événements, la Métropole a accompagné 27 événements communaux.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, la Métropole a conventionné avec 5 associations accueillant du public et étant engagées dans la sensibilisation au développement durable et l'accompagnement des publics aux changements de la transition écologique.

Ces associations deviennent également des lieux Relais COP 21 et permettent de mailler le territoire en élargissant géographiquement, socialement le public cible.

Le Pavillon des Transitions

Ouvert au public depuis le 7 juin 2022, le Pavillon des Transitions est le lieu dédié à tous les publics autour d'expositions interactives, d'ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.

Au 31 décembre 2022, 40 ateliers « Faire soi-même » ont été proposés au grand public et ont rassemblé 460 personnes. 27 groupes provenant de structures sociales ont été accueillis entre septembre et décembre pour la visite de l'exposition autour des enjeux liés à l'eau et d'ateliers participatifs « Faire soi-même », soit 405 personnes.

Le Pavillon accueille également depuis novembre 2022 des permanences de l'association Repair Café, à raison d'une séance de 4 heures un samedi par mois. Sur inscription, chaque créneau était complet en accueillant 15 personnes. Ainsi 30 personnes ont pu en novembre et décembre apprendre à réparer du petit électro-ménager (sèche-cheveux, grille-pains, rasoirs...) avec l'aide des bénévoles de l'association.

Deux villages d'animation ont été organisés en week-end, l'un durant la semaine européenne des déchets (100 participants) et le second en amont de Noël pour la confection de décorations éco-responsables (120 visiteurs)

Un cendrier nudge pour inciter les fumeurs à jeter leur mégot dans un cendrier est installé à l'entrée du Pavillon depuis son inauguration. Un mégot dans le cendrier est un mégot en moins qui se retrouve dans la Seine.

Une fontaine à eau potable est en place depuis octobre 2022 devant le Pavillon et permet à tous d'avoir un accès gratuit à l'eau potable contribuant à réduire le nombre de bouteilles d'eau en plastique.



Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, événements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Les partenaires de la Métropole diffusent également de la communication engageante (tutoriels « Faire soi-même », annonce d'événements grand public...). Au 31 décembre 2022, le Club comptait 1 853 membres.

Mon P'tit Atelier de la COP21

Mon P'tit Atelier de la COP21 est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événementiels communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.

En 2022, 202 animations Mon P'tit atelier de la COP 21 ont été réalisées lors d'événementiels communaux ou associatifs sur toutes les thématiques de la transition écologique, soit 2 694 personnes sensibilisées.

Concernant la thématique de la réduction des déchets (ateliers faire soi-même, réemploi, cuisine durable, construction à partir de matériaux recyclés...), Mon P'tit Atelier de la COP21 a réalisé 40 animations pour 999 personnes sensibilisées.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Le nombre d'habitants desservis en point de regroupement n'est pas dissocié du porte-à-porte.

Flux	Mode de collecte	Matériels de précollecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	501 431	Hebdomadaire à quotidienne	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Recyclables	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	428 183	Semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Végétaux	Porte à porte	Bacs et sacs	221 139	Hebdomadaire de mars à novembre	COVED et Véolia
	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Emballages en Verre	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)			Régie et COVED
Biodéchets ⁽¹⁾	Porte à porte	Bacs	/	hebdomadaire	Régie
Encombrants	Sur rendez-vous	/	501 431	/	COVED et Véolia
Tout venant incinérable	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Tout venant non incinérable	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Gravats	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Ferraille	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Carton	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Amiante	Benne sur site dédié	Apport volontaire sur rendez-vous	/	/	Régie et Véolia
Batteries	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Huiles Minérales	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
D3E (Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques)	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Piles et Néons	Local en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Bouteilles de Gaz	Rack spécifique en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Pneus	Benne en déchèterie	réseau des déchèteries	/	/	Régie et Véolia
Textiles, linges de maison et chaussures (TLC)	Apport volontaire	Colonnes aériennes	/	/	Solidarié Textiles

⁽¹⁾Biodéchets : expérimentation menée sur les professionnels volontaires en redevance spéciale incitative

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

***Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.**

Les déchets dits assimilés concernent **32 269** entreprises (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie) qui sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours aux services de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7 % des ordures ménagères résiduelles et 13,4 % des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **28 977** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 991** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Les déchets assimilés étant collectés avec ceux des ménages, il n'est pas possible de connaître les quantités produites par les professionnels.

Cependant, pour les professionnels dépassant le seuil de production de déchets correspondant aux ménages, et faisant le choix d'être collectés par le service public, ils sont soumis à la Redevance Spéciale Incitative (RSI). Pour l'année 2022, les professionnels du territoire en redevance ont produit 42 454 m³ de déchets recyclables et 121 334 m³ d'ordures ménagères résiduelles.

Les terrains de camping et aire de caravanage sont collectés avec les déchets ménagers, sans modalité de collecte spécifique.

REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchet correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement liés à l'activité économique. Ce seuil a par ailleurs pour but de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions ont été menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2022, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

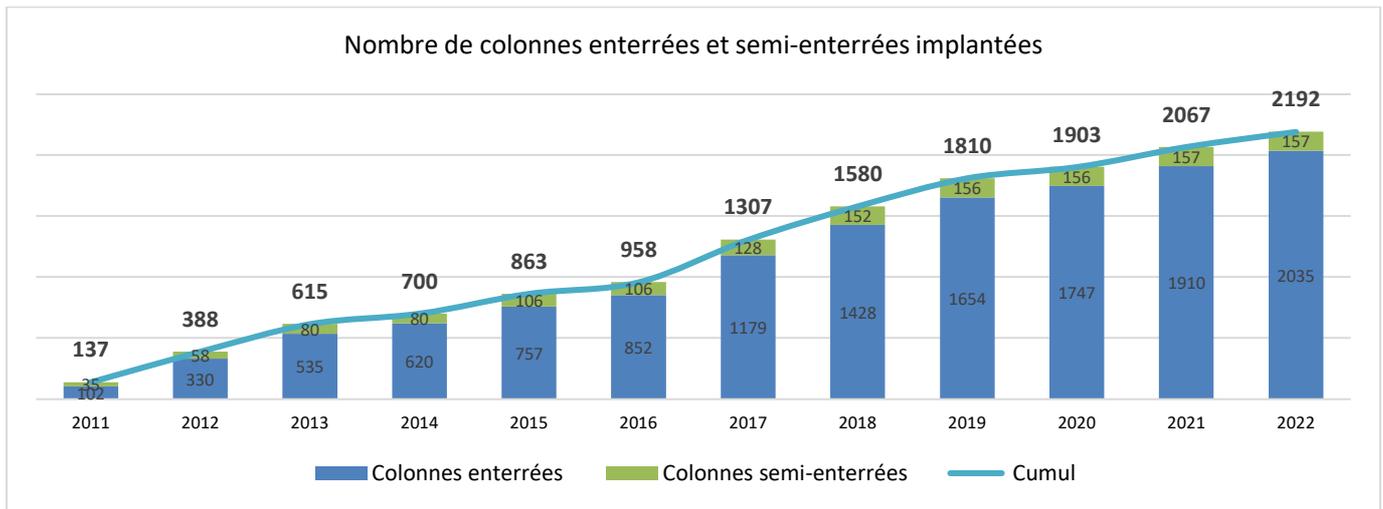
- La poursuite de la densification des points de collecte en apport volontaire pour les emballages recyclables dans le cadre de l'appel à projets CITEO jusqu'en été 2023.
- Le déploiement des colonnes enterrées pour l'habitat collectif afin d'améliorer le cadre de vie et faciliter l'accès au tri des déchets.
- L'expérimentation de collecte des Biodéchets pour les professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative, lancée en janvier 2022. Cette expérimentation concerne 13 professionnels redevables pour 15 points de collecte.
- Le déploiement de l'application Montri (interface numérique permettant de faciliter la gestion des déchets) avec l'expérimentation de Tri Act, Rouen. Ce système de gratification permet aux utilisateurs effectuant le geste de tri, de remporter des points, convertibles en lots.

PROGRAMME D'IMPLANTATION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles.

Ces équipements permettent de réduire les fréquences de collecte et par conséquent les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, et participent à l'amélioration du cadre de vie avec une meilleure intégration des équipements dans le paysage.

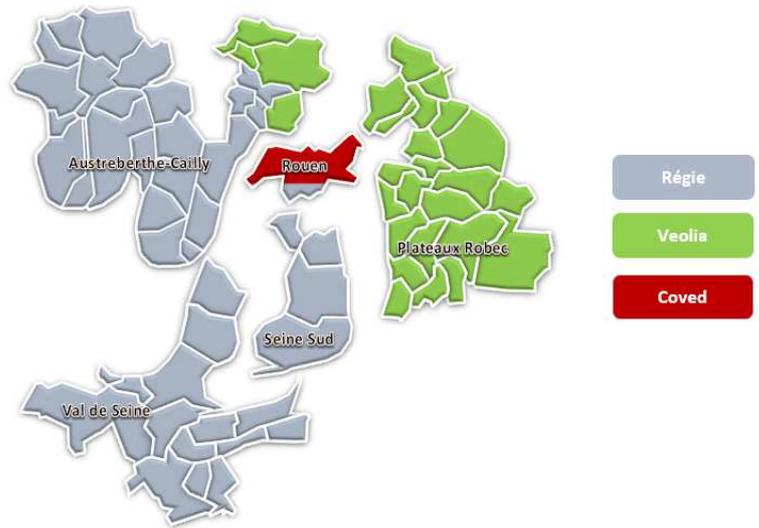
En 2022, **125 colonnes supplémentaires** ont été implantées, portant le nombre total de colonnes disponibles sur le territoire métropolitain à **2 192**.



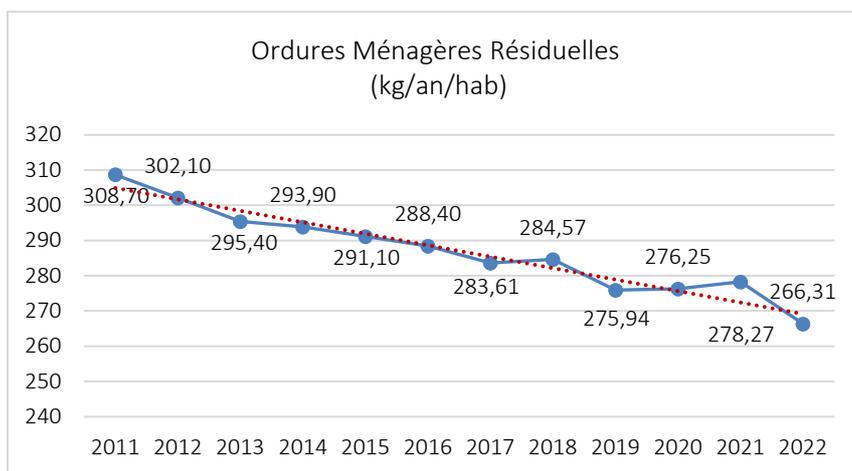
LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS COLLECTES

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.



- 1 fois par semaine
- 1 fois par semaine avec certains secteurs en 2 fois
- 2 fois par semaine
- Plus de 2 fois par semaine



Au cours de l'année 2022, **133 535 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées, soit une baisse de **4,3 %** par rapport à 2021, ce qui représente une diminution de **12 kg/hab/an**.

Après avoir connu une forte diminution jusqu'en 2019, et une stabilisation entre 2019 et 2021, la production d'ordures ménagères repart dans une tendance à la baisse en 2022.

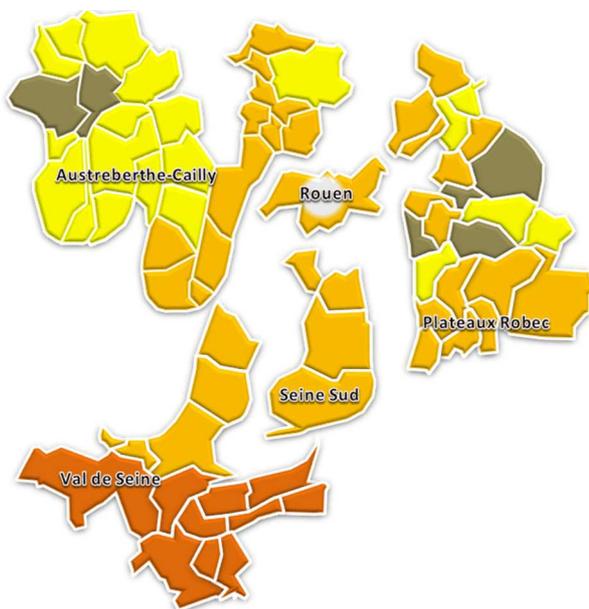
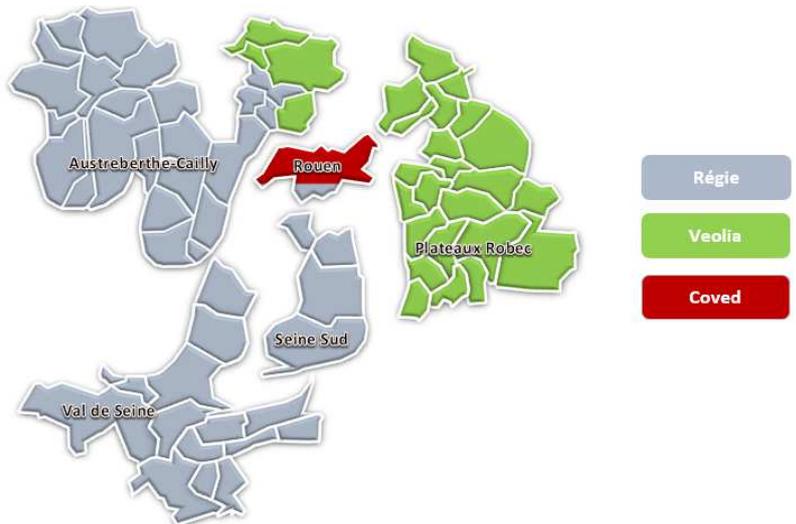
Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage du véhicule au centre de tri. En 2022, ces refus représentent 689 tonnes, soit 1,4 kg/hab/an.

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

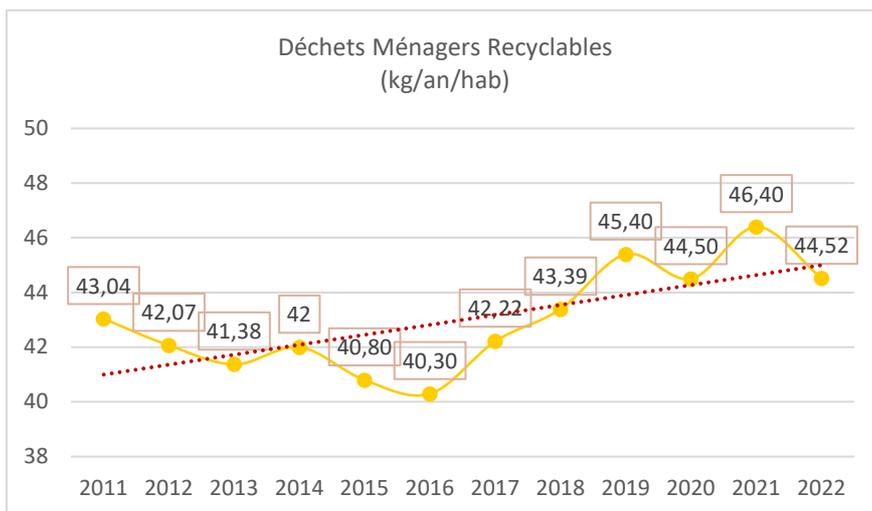
Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia).

La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).



- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs
- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs avec certains secteurs en hebdomadaire
- 1 fois par semaine en bacs
- 1 fois par semaine en sacs
- En apport volontaire dans l'intra-boulevard



La production de Déchets Ménagers Recyclables est en baisse avec **44,5 kg/hab** soit un tonnage de 22 324 tonnes collectées en 2022 (-3,7 % par rapport à 2021).

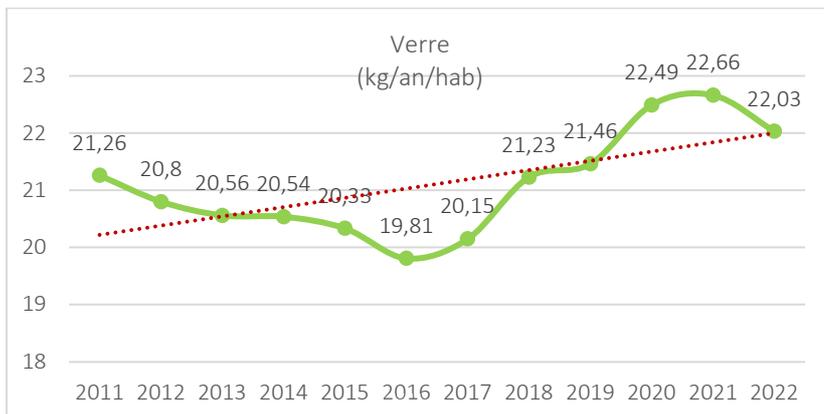
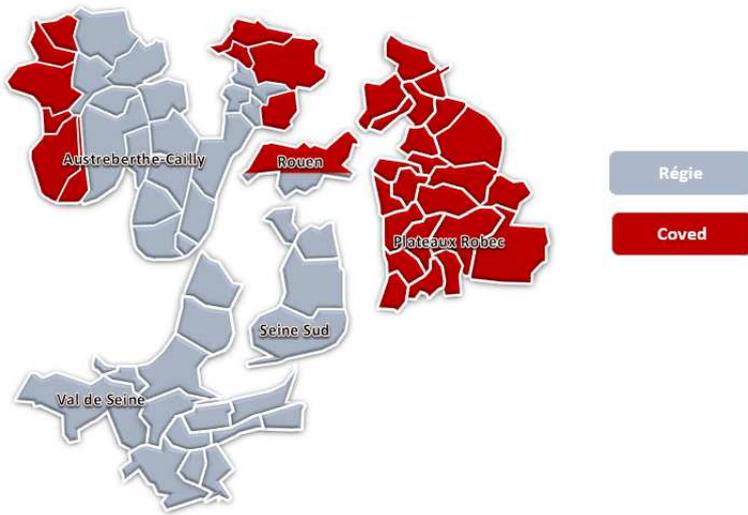
La quantité de DMR collectée a diminué entre 2021 et 2022, cependant, en proportion de la quantité d'OMR collectée, les DMR restent stables par rapport à 2021.

La performance de tri* reste donc stable avec **14,3 %** en 2022 pour **14,2 %** en 2021.

$$* \left(\frac{t \text{ DMR}}{t \text{ OMR} + t \text{ DMR} + t \text{ refus}} \right)$$

Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



--- Courbe de tendance

↑ Programmes de densification

La collecte des emballages en verre a diminué de 2,5 % en 2022, pour une performance de collecte de **22,03 kg/habitant**.

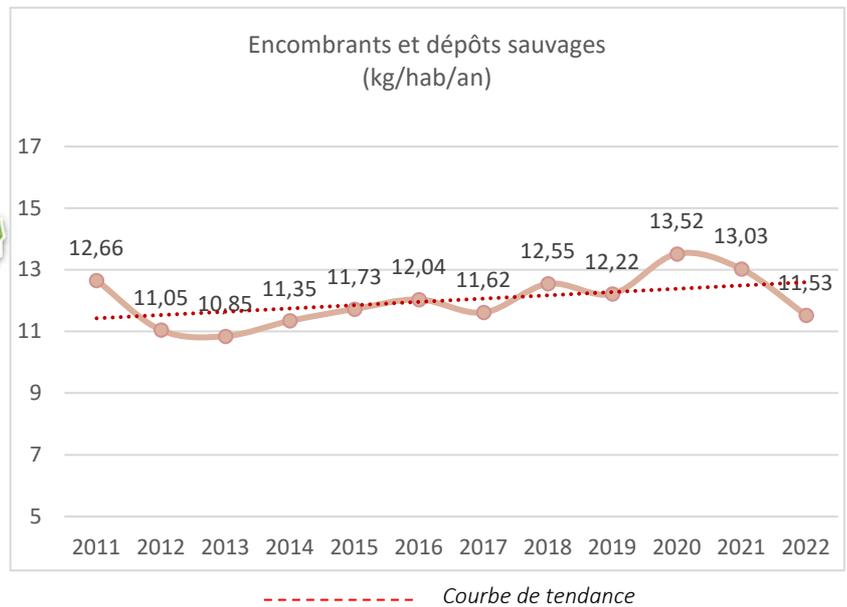
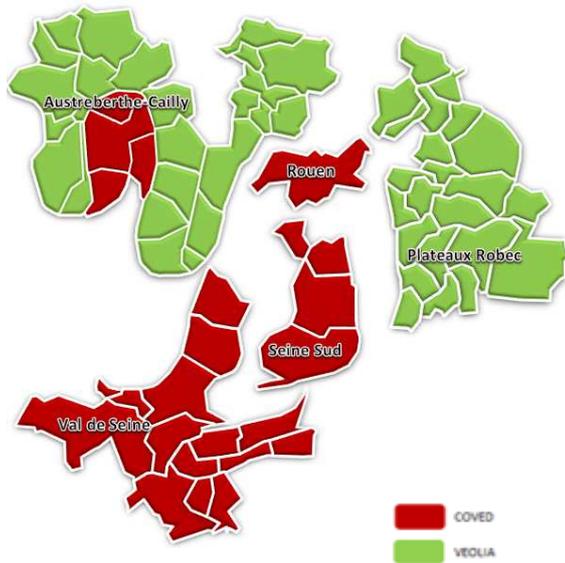
Les programmes de densification des points d'apport volontaire pour les emballages en verre ont permis une progression des quantités collectées (projets de 2016 et 2020)

Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée à la suite d'une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole pour les particuliers.

La collecte des encombrants est assurée par des prestataires privés.

La collecte des dépôts sauvages est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires privés.

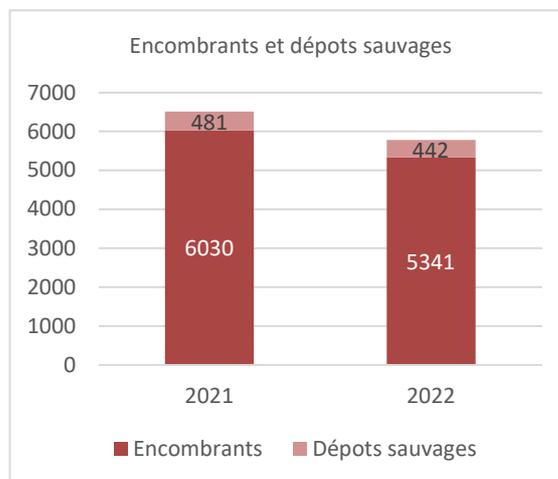


La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectés a diminué de **727 tonnes** par rapport à 2021.

La quantité produite par habitant passe ainsi de 13,03 kg/hab en 2021 à **11,53 kg/hab** en 2022, soit une baisse de **11,51 %**.

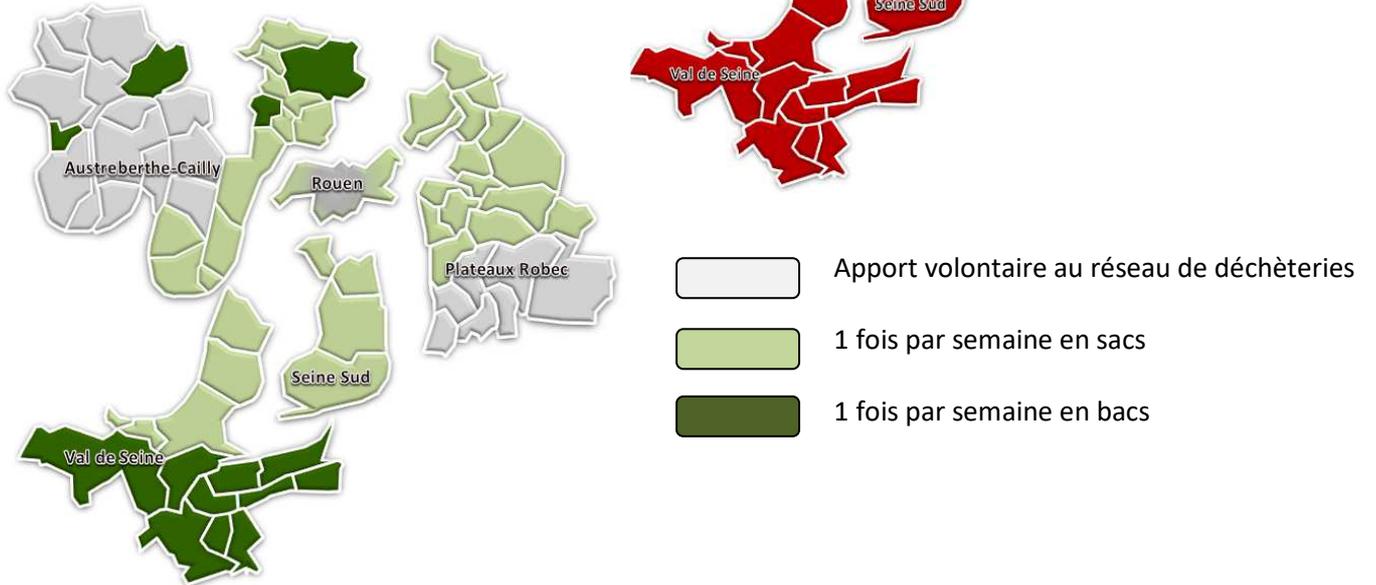
Dissociation des encombrants et des dépôts sauvages

Depuis janvier 2021, les dépôts sauvages sont dissociés des encombrants au regard des moyens spécifiques de collecte qui leur sont dédiés. Pour l'année 2022, 5 341 tonnes d'encombrants ont été collectées, ainsi que 442 tonnes de dépôts sauvages, soit une diminution des flux de 11 % pour les encombrants, et 8 % pour les dépôts sauvages.



Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

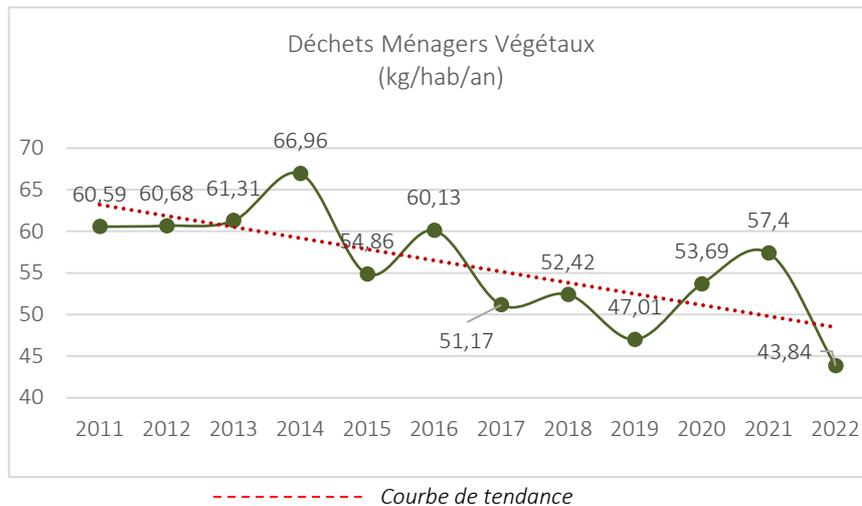
La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchèteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Véolia, Coved).



L'année 2022 a été marquée par des épisodes de fortes chaleurs, impactant la collecte des déchets végétaux avec une diminution de 23 % par rapport à 2021.

En 2022, la quantité produite par habitant est de **43,84 kg/hab**, soit une baisse de 23,38 % par rapport à 2021. Rapportée à la population bénéficiant du service (221 139 usagers) cela représente **99,41 kg/hab/an**.

Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques ; cependant, la tendance est à la baisse depuis 2011.

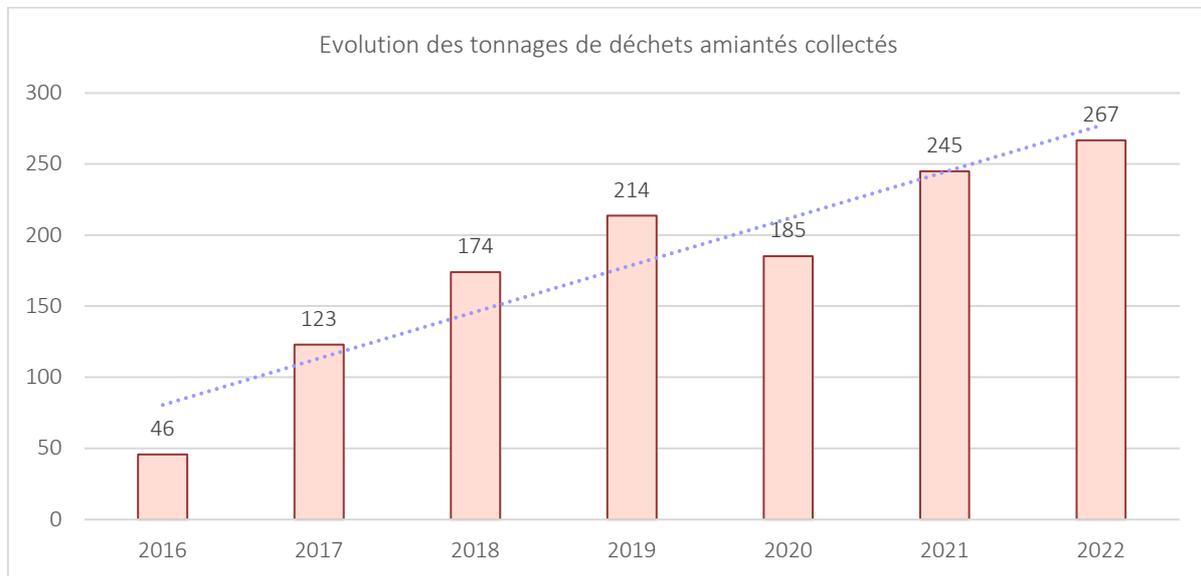


L'Amiante

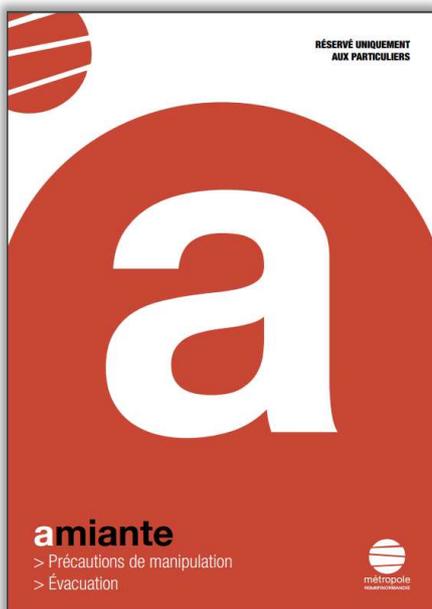
La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de leurs déchets.

La Métropole distribue aux usagers des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2022, **267 tonnes** (contre 245 tonnes en 2021) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.



----- Courbe de tendance



Retrouvez toutes les informations pour évacuer
votre amiante en toute légalité sur le site
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume. 16 déchèteries sont à la disposition des usagers sur le territoire Métropolitain.

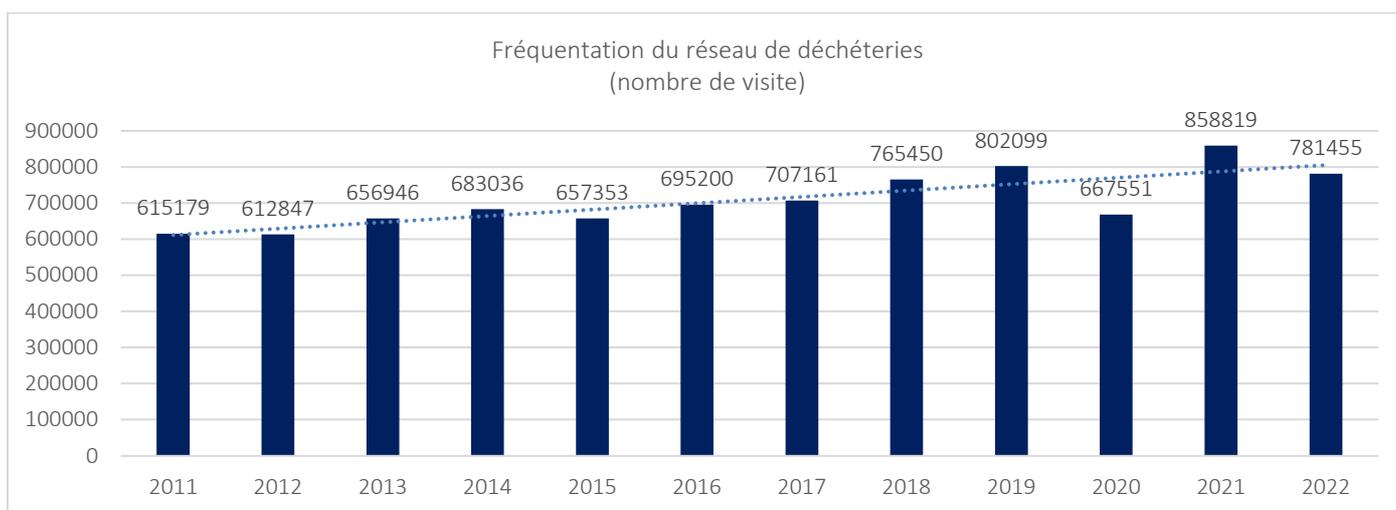
Les différents flux de déchets listés page 25 sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- *L'amiante : collectée sur rendez-vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville-Ambourville, Bois-Guillaume, Boos, Cléon, Saint-Etienne-du-Rouvray et Le Trait et Saint-Martin-de-Boscherville*



Anneville-Ambourville - 2701 route de Bourg Achard
Bois-Guillaume - 2001 rue Herbeuse
Boos - Rue des Canadiens
Caudebec-lès-Elbeuf - Zone d'activité du Clos Allard
Cléon - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
Darnétal - Sente de la Ravine
Déville-lès-Rouen - Impasse Barbet
Duclair - Hameau les Monts
Grand-Couronne - Allée Côte Mutel
Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Le Petit-Quevilly - Chemin du Gord
Rouen - Quai du Pré aux Loups
Saint-Étienne-du-Rouvray - Rue Désiré Granet
Saint-Martin-de-Boscherville - Chaussée Saint-Georges
Sotteville-lès-Rouen - Chemin de Halage <i>(fermée depuis le 12 juillet 2021)</i>
Le Trait - Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau des déchèteries



En 2022, les 15 déchèteries du réseau de la Métropole ont accueilli **781 455 visiteurs**, soit une baisse de 9,01 % par rapport à 2021.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à des déchèteries acceptées, volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchèteries. Les déchèteries de Rouen. Les déchets
183 480 € de recettes contre 221 360 € en 2021, soit une diminution de **17,1 %**.

Les apports en déchèteries des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **769 €** de recettes en 2022 contre 1 000 € en 2021.

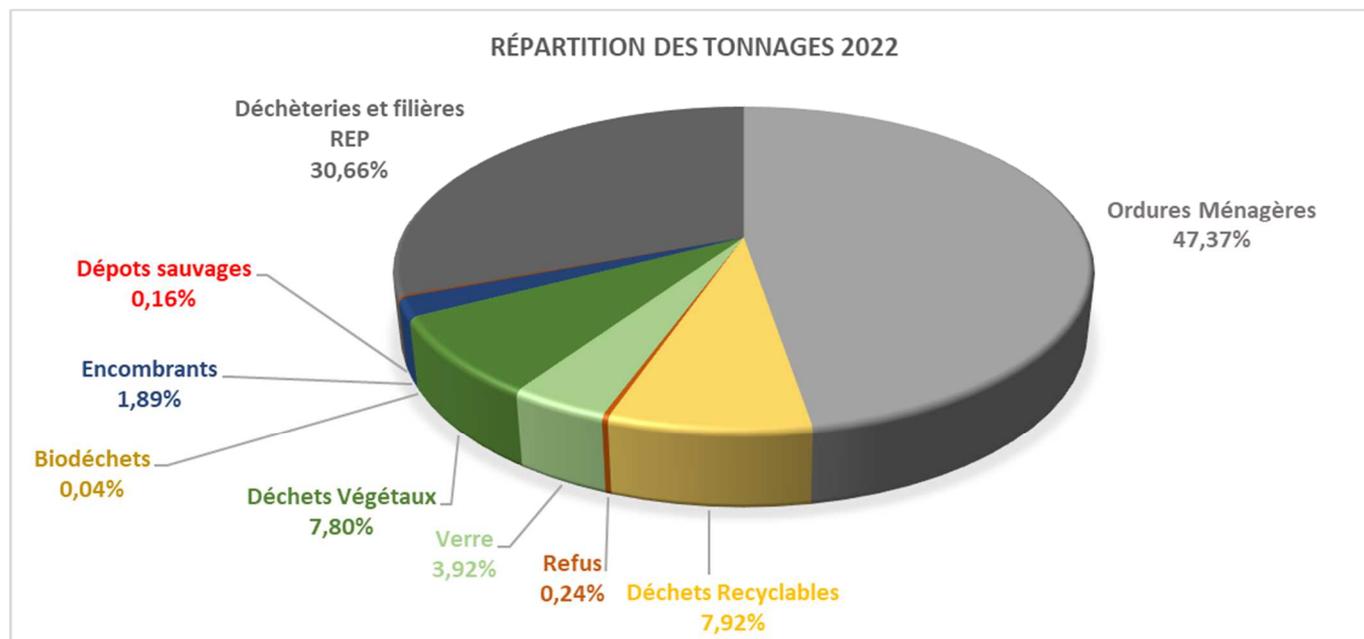
Evolution des tonnages en déchèteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021		Evolution 2021/2022	
				(t)	(%)	(t)	(%)
				TVI (Tout Venant Incinérable)	14 169	17 984	17 404
TVNI (Tout Venant Non Incinérable)	21 098	22 031	20 004	933	4,4%	-2 026	-9,2%
Gravats	20 619	23 020	19 716	2 401	11,6%	-3 304	-14,4%
Déchets Végétaux	14 580	17 835	16 531	3 255	22,3%	-1 304	-7,3%
Ferraille	3 299	3 600	3 093	301	9,1%	-507	-14,1%
Carton	426	589	614	163	38,2%	26	4,4%
Amiante	185	245	267	60	32,3%	22	8,9%
Batteries	33	33	24	-1	-2,4%	-9	-26,8%
Huiles Minérales	106	141	132	35	33,0%	-8	-6,0%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	364	285	222	-79	-21,7%	-63	-22,1%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 264	2 546	2 337	282	12,5%	-209	-8,2%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	254	343	335	89	35,1%	-8	-2,4%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	3 395	4 406	4 343	1 012	29,8%	-64	-1,4%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 226	1 355	1 216	129	10,6%	-140	-10,3%
Pneus	102	146	152	44	47,4%	6	4,1%
Bouteilles de Gaz	5	7	6	2	23,9%	-1	-14,8%
Piles et Néons	21	27	20	6	43,4%	-6	-23,9%
Cumul	82 145	94 593	86 416	12 447	15,2%	-8 177	-8,6%

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchèteries ont diminué de 8,6 % par rapport à l'année 2021.

A noter que l'année 2020 a été marquée par la pandémie et la fermeture des déchèteries pendant la période de confinement, entraînant une baisse significative de la fréquentation en 2020, et par conséquent, une augmentation de la fréquentation des déchèteries pour l'année 2021 (22,3 %)

L'année 2022 marque un retour à une régularité dans l'utilisation du service des déchèteries.



	Tonnes			Evolutions 2020/2021		Evolution 2021/2022	
	2020	2021	2022	Valeur	%	Valeur	%
Ordures Ménagères	137 347	139 086	133 535	1 739	1,3%	-5 551	-4%
Déchets Recyclables	22124 ⁽²⁾	23 190	22 324	1 066	4,8%	-866	-3,7%
Refus⁽¹⁾	624	613	689	-11	-1,8%	76	12%
Verre	11 183	11 326	11 045	143	1,3%	-281	-2,5%
Déchets Végétaux	26 694	28 690	21 983	1 996	7,5%	-6 707	-23%
Biodéchets⁽³⁾			101				
Encombrants	6 723	6 030	5 341	-212	-3,2%	-689	-11,4%
Dépôts sauvages		481	443				-7,9%
Déchèteries et filières REP	82 145	94 593	86 416	12 447	15,2%	-8 177	-9%
Total	286 840	304 008	281 876	17 168	6,0%	-22 132	-7,3%

⁽¹⁾ Sont identifiés comme refus, les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés...).

⁽²⁾ Dont 3 073 tonnes de DMR collectés et incinérés suite à la fermeture centre de tri en lien avec la crise sanitaire

⁽³⁾ Biodéchets : expérimentation menée sur les professionnels volontaires en redevance spéciale incitative

L'année 2022 est marquée par une baisse significative des tonnages collectés pour l'ensemble des flux, par rapport à l'année 2021.

Cependant, comparés aux années antérieures à 2021, la production de déchets par habitant s'inscrit dans une tendance à la baisse constante et généralisée depuis 2011. L'année 2022 confirme l'aspect exceptionnel de 2021, année de reprise de l'activité économique post covid.

En effet, 2021 a été une année particulière pour de nombreuses collectivités, avec une augmentation significative des déchets collectés, et particulièrement sur les déchets accueillis en déchèteries (+6 % entre 2020 et 2021).

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 612 039 habitants (population totale légale en vigueur au 1er janvier 2022) dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Les équipements du SMEDAR



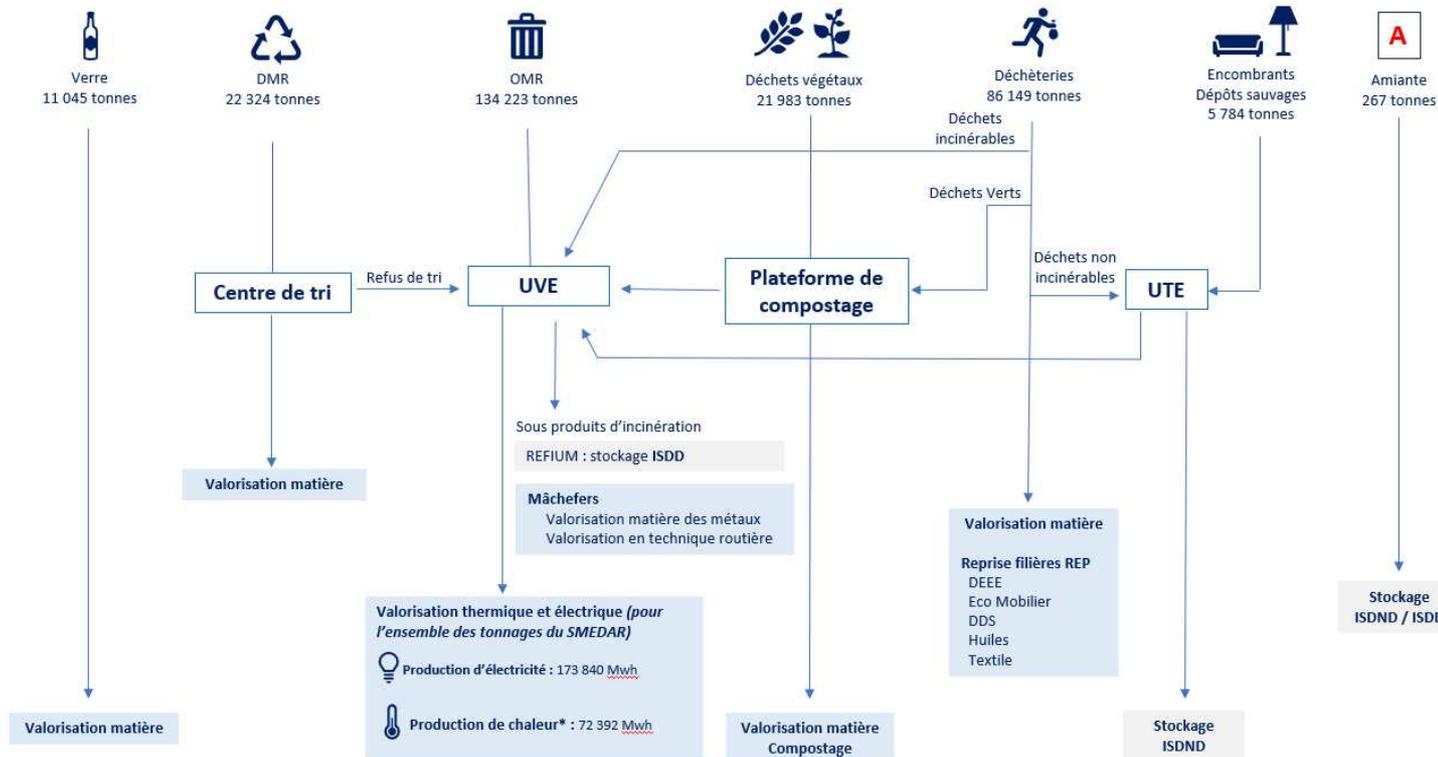
Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2020

L'ensemble des déchets collecté par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les déchèteries du territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur transport vers les filières adaptées, à l'exception des textiles, Huiles usagées et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets énergétiques. Le SMEDAR dispose d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) Traitement des Encombrants (UTE), située au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEDAR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR.

Les filières de traitement des déchets Métropolitains



* Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR

Taux global de valorisations des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

Le total général de déchets de la Métropole traités par incinération, recyclage, compostage ou enfouissement, s'élève à 272 715 tonnes pour l'année 2022. A l'échelle du SMEDAR, ce sont 458 641 tonnes qui ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 51 765 tonnes de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (11,29 %)
- 58 093 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agricole (12,67 %)
- 321 793 tonnes ont été traitées par valorisation énergétique (70,16 %)

Ainsi, **94,12 %** des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2022.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -13,6 % entre 2010 et 2022.

Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 99,6 % pour l'année 2022.

MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIAIBLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Le SMEDAR est engagé dans une démarche « culture sécurité » depuis 2016, ainsi que dans la Cop21 locale de la Métropole Rouen-Normandie, et a mis en œuvre une démarche « Stratégie Environnement », destinée à réduire son impact environnemental. Celle-ci s'est poursuivie en 2022 par la réalisation d'un audit environnemental qui se poursuivra en 2023.

Actions en faveur de l'environnement

Le SMEDAR a rejoint en 2021 la nouvelle association « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Economique » qui a pour objectif de fédérer les établissements ayant une activité industrielle sur le territoire Métropolitain autour de projets communs, en lien avec la culture de la sécurité industrielle, le développement durable et l'économie circulaire, ainsi que le développement industriel et économique du territoire.

Plusieurs études ont été lancées, qui se concrétiseront à partir de 2023, avec par exemple, la signature d'une convention avec Atmo Normandie pour la réalisation de prélèvements et d'analyses en périphérie des sites en cas d'incendie, afin de mieux évaluer les conséquences pour la santé et l'environnement.

UVE

Pour répondre à la directive Européenne BREF Incinération, qui vise à contrôler plus de catégories de rejets atmosphériques et limiter les rejets gazeux en améliorant le traitement des fumées, le SMEDAR a engagé l'étude pour l'identification et la planification des travaux en vue de la mise aux normes. Ces études ont débuté en 2020 et se sont poursuivies en 2022. Les travaux seront réalisés en 2023

Dans le cadre des obligations de la loi « AGECE », des caméras ont été installées dans le hall de l'U.V.E., destinées à surveiller les véhicules apportant des déchets, pour empêcher le déversement de déchets non triés et pouvant être valorisés autrement, afin d'inciter au tri et au recyclage.

Plateforme de compostage

Des bassins de décantation ont été créés sur les sites de Saint-Jean-du-Cardonnay, Montville et Villers-Ecalles, afin de canaliser les eaux d'extinction d'incendies et répondre à des contraintes réglementaires liées aux rejets d'eaux usées.

Actions de prévention sécurité

En 2022, des visites managériales de sécurité ont été mises en place, permettant de contribuer à l'acculturation des encadrants aux problèmes liés à la sécurité. Des revues de prévention ont aussi été mises en place. Il s'agit de réunions de travail dédiées à la

santé et à la sécurité au sein de chaque unité de travail. Elles permettent de balayer tout ce qui a trait à ces domaines tant d'un point de vue humain, que technique, organisationnel et économique. Cette année, elles ont concerné le centre de tri, le site de Saint-Jean-du-Cardonnay, l'U.T.E. et le service Transports. Celles-ci se poursuivront en 2023.

UTE

La construction de la nouvelle U.T.E. s'est achevée durant l'été 2022, avec une mise en service fin août. Elle a, pour partie, permis d'améliorer les conditions de sécurité pour les personnels.

Sécurité Incendie

En ce qui concerne le risque incendie, un nouvel exercice Plan d'Opération Interne (POI) a été réalisé en présence du SDIS 76. Le scénario a consisté en un incendie dans la cabine de tri, avec un agent blessé. Des outils opérationnels ont aussi été mis en place : il s'agit de « plans » d'aide pour les cadres d'astreinte. Une salle dédiée a été aménagée sur le site VESTA.

Le système de détection incendie du quai de Rouxmesnil-Bouteilles a été modifié : le nouveau système est muni d'un détecteur de flammes au sein du hall d'exploitation. Un marché de travaux pour l'amélioration de la défense incendie de plusieurs unités de l'écopôle VESTA a été lancé. Les travaux seront réalisés courant 2023.

Des appareils respiratoires isolants ont été déployés pour les personnels en intervention du pôle « risques incendies ». Les formations ont été accentuées.

Formations et sensibilisations

Une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) a été dispensé aux personnels techniques et aux assistants de communication de proximité, par le CNFPT.

La sensibilisation au tri et au stockage des déchets dangereux issus de nos activités a été relancée, pour le personnel d'exploitation et d'encadrement. Un travail est en cours de réalisation pour améliorer les zones de stockage et la signalétique.

L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

Provenances des incinérables	Tonnages 2022
Collecte des OMR	321 793 *
Refus de tri – Centre de Tri	
Incinérables - UTE	
Incinérables - déchèteries	
Résidus DV – Plateforme de compostage	

**données à l'échelle du SMEDAR*

LE CENTRE DE TRI

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes*

Tonnages triés en 2022 : 30 560 tonnes*

Tonnage verre en transit sur le centre de tri en 2022 : 15 052 tonnes*

**Données à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR*

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	Véolia – Rouen (76)
Aluminium	Véolia – Rouen (76)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	Véolia – Rouen (76)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	SIBELCO – Saint-Vigor-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51)
Papier	NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)

L'UTE

L'UTE (Unité de traitement des Encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchèteries, et destinés à partir en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages traités en 2022 : 33 452 tonnes à l'échelle du SMEDAR

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint Jean du Cardonnay et Cléon.

La capacité annuelle totale de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint-Jean-du-Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes)

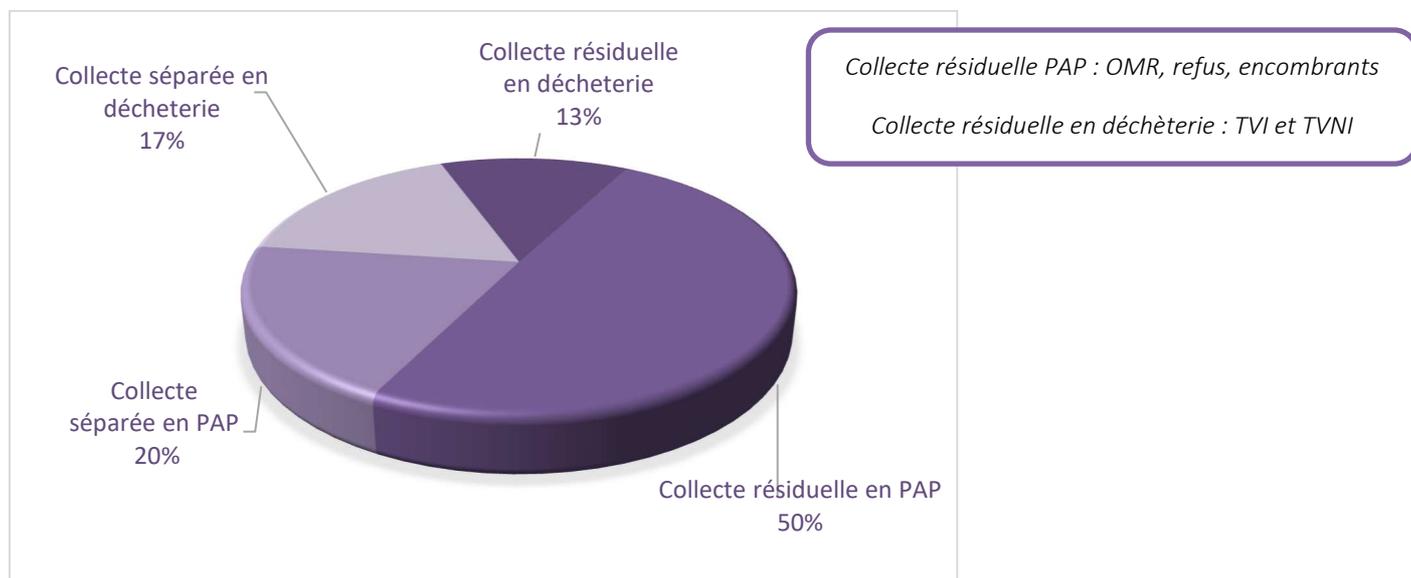
Tonnages traités en 2022 : 57 970 tonnes à l'échelle du SMEDAR

DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Les déchets des déchèteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchèteries transitent vers l'Unité de Tri des Encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d'en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets végétaux	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Sita – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT -Grand-Quevilly (76) GARDET & DE BEZENAC - Yvetot (76) DERICHEBOURG - Grand-Quevilly (76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D'HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante lié	SUEZ – Urville (14) - ISDND

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,94 % en 2022).



Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchèteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

- La collecte des **Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente **1 216 tonnes** en 2022, soit une diminution de **10,3 %** par rapport à 2021.
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** représentent **2 337 tonnes** en 2022 pour une diminution de **8,2 %** par rapport à 2021.
- La collecte des **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)** est en place sur 11 déchèteries. Cela a permis de détourner **4 343 tonnes**, soit une baisse de **1,4 %** par rapport à 2021.
- Les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** font également l'objet d'une filière REP. **335 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une baisse de **2,4 % par rapport à 2021**.
- La collecte des pneus mise en place sur 7 déchèteries, qui représente **152 tonnes**, soit une augmentation de **4,1 %** par rapport à l'année 2021.

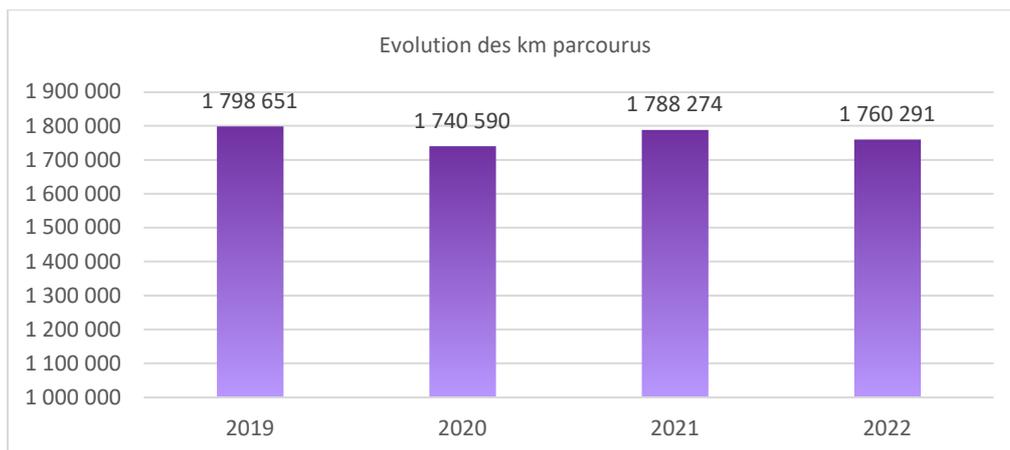
Au total, **8 383 tonnes** de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2022 soit **4,7 % de moins** qu'en 2021, en lien avec la baisse des tonnages.

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif.

En 2022, le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte a diminué de 2 % par rapport à 2021, en lien avec la réduction des tonnages collectés en 2022.

Pour l'année 2021 l'augmentation atypique des tonnages collectés a généré une hausse des kilomètres parcourus par les véhicules de collecte.

Il est donc cohérent de comparer les années 2022 et 2020 ; le nombre de kilomètres parcourus en 2022 reste supérieur à 2020 ; la mise en place de nouvelle collecte comme l'expérimentation de la collecte des biodéchets des professionnels pour l'année 2022 impacte directement le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de collecte.



Les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'acquisition de bennes roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) en 2022. Une réflexion est en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères de la Métropole.

En 2022, la Métropole a investi dans 4 véhicules de collecte électriques, dont la livraison est prévue fin 2023.

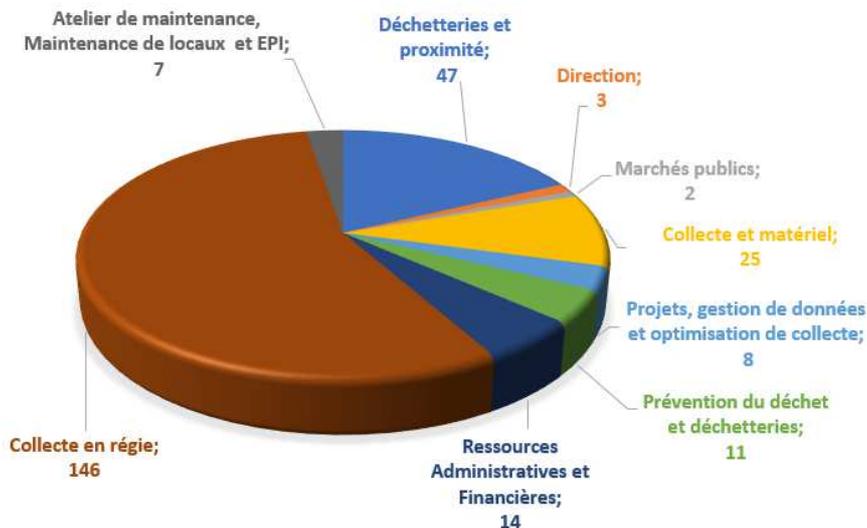
Production de chaleur

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2022, 72 392 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformé en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Répartition des effectifs 2022

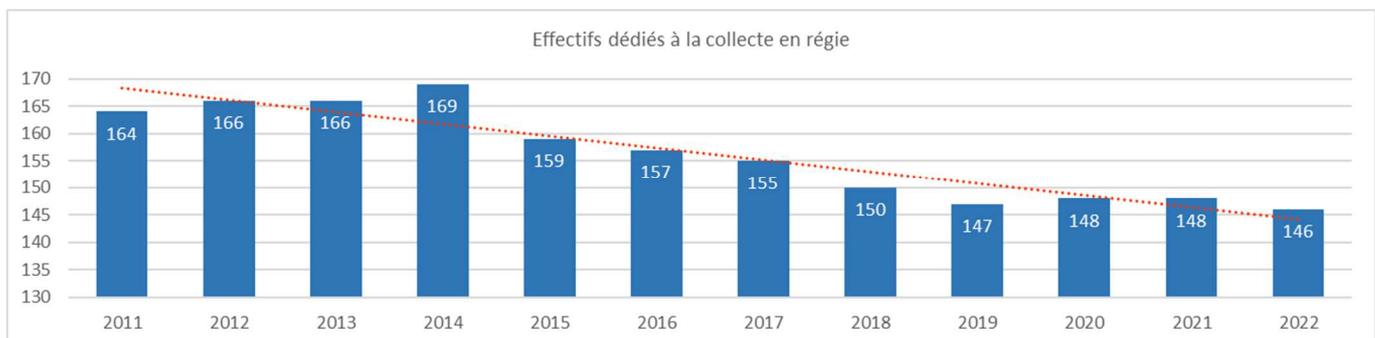
263 postes dédiés à la compétence
gestion des déchets



Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables. Seul le transfert interservices de certaines activités occasionne quelques variations.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits grâce aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.

Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 147 agents pour l'année 2022.



--- Courbe de tendance

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Métropole Rouen Normandie a été certifiée OHSAS 18001 en 2008 sur le périmètre de la Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) et est en cours de mise en conformité avec la norme ISO 45001. Il s'agit de normes structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail, qui vise à mieux prévenir les risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, la maîtrise des risques professionnels au sein de la DMD implique la définition d'une stratégie liée aux enjeux dans le contexte de l'organisation.

Le système de management a également pour but de favoriser la participation des travailleurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles, dont l'efficacité est suivie grâce à des indicateurs auxquels sont reliés des objectifs.

Pour l'année 2022, la DMD a enregistré 25 accidents avec arrêt, soit une diminution de 11 % par rapport à 2021. Ces accidents ont généré 2 184 jours d'arrêt, soit 586 jours de moins qu'en 2021.

Les mesures de prévention définies et les évènements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité. Des actions sont en cours afin de réduire les risques de glissades, ou liés à la manutention (principaux risques de l'activité).

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2022	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	DMR : C0,5 à C1* Verre en PAV	13 déchèteries en régie et 2 en prestataires	C1*	sur rendez-vous et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

* C0,5 : collecte un jour toutes les deux semaines, C1 : collecte un jour par semaine, C7 : collecte tous les jours.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06 %.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages.

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 2,89 €/100 litres OMR et 1,55 €/100 litres DMR.

Une recette de 2 728 402 € a été générée par cette activité en 2022.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2022	OMR	BIO *	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants	DMR, Verre et refus	Tous flux
Population totale desservie	501 431	13	518 618	221 139	501 431	501 431	501 431
Tonnage global de la collectivité	133 535	101	58 502	21 983	5 784	34 059	253 964
Kg/hab. collectivités	266,31	-	112,80	99,40	11,53	67,92	557,97
Kg/hab. données nationales en URBAIN 2018	248	39	130	38	5	75	535
Ecart / Ratio national	7%	-	-13%	162%	131%	-9%	4%

*Collecte des biodéchets en expérimentation en 2022. Les données rapportées à la population n'étant pas représentatives, elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

NB : Les tonnages collectés en déchèteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

NB : Données « typologie urbaine » issues du référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine pour l'année 2018 – ADEME

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (7 %) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-9 % par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchèteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des apports par habitant s'explique principalement par la présence d'une collecte de végétaux en porte à porte, contrairement à d'autres collectivités qui n'auraient pas mis en place ce service sur leur territoire, conduisant ainsi leurs administrés à les déposer en déchèterie.

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2022

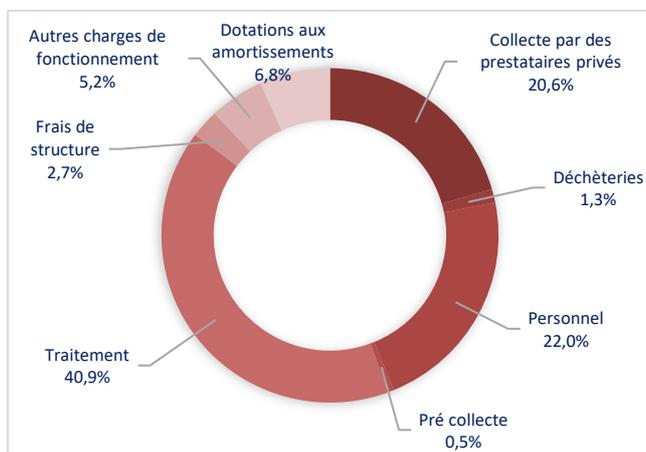
Budget de fonctionnement en 2022

60 890 206 € HT de dépenses

+ 6,95 % par rapport à 2021 (HT)

Soit 64 866 241 € TTC

Les dépenses de fonctionnement HT connaissent une hausse de 6,95 % (3 957 135 €). Cette augmentation est majoritairement liée aux coûts de traitement, en hausse sur le compte administratif malgré la baisse significative des tonnages. Cela s'explique par le rattachement d'une partie des coûts de traitement de l'année 2021 à l'exercice comptable 2022 au regard de l'aspect exceptionnel de l'année 2021.

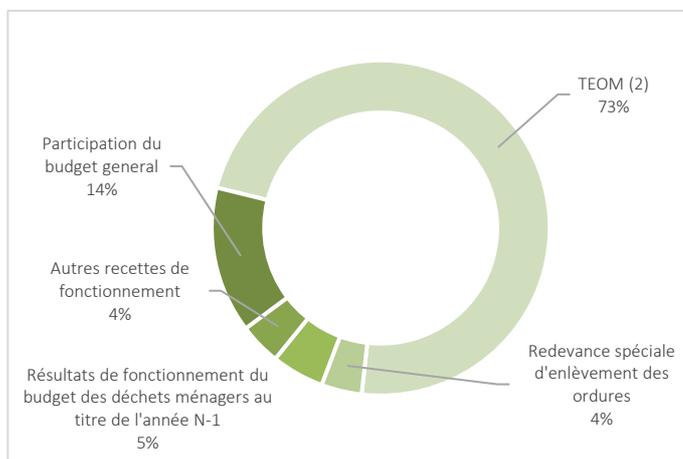


56 383 746 € HT de recettes (soit 56 385 617 € TTC)

+ 4,95 % par rapport à 2021

Soit 69 742 599 € HT avec la Participation du budget général et le résultat de l'année N-1 (soit 69 744 469 € TTC)

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression par rapport à l'année 2021, liée à l'augmentation du montant des recettes de la TEOM ainsi que l'augmentation du nombre de professionnels adhérents à la Redevance Spéciale Incitative. Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l'équilibre général.



(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM - Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

En 2022, la TEOM représente 73 % des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 78,4 % des dépenses de fonctionnement.

<u>Part de la TEOM dans le financement du service (TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)</u>	
En 2020	81,84%
En 2021	80,56%
En 2022	78,42%

Dépenses d'investissement

6 605 933 € HT de dépenses

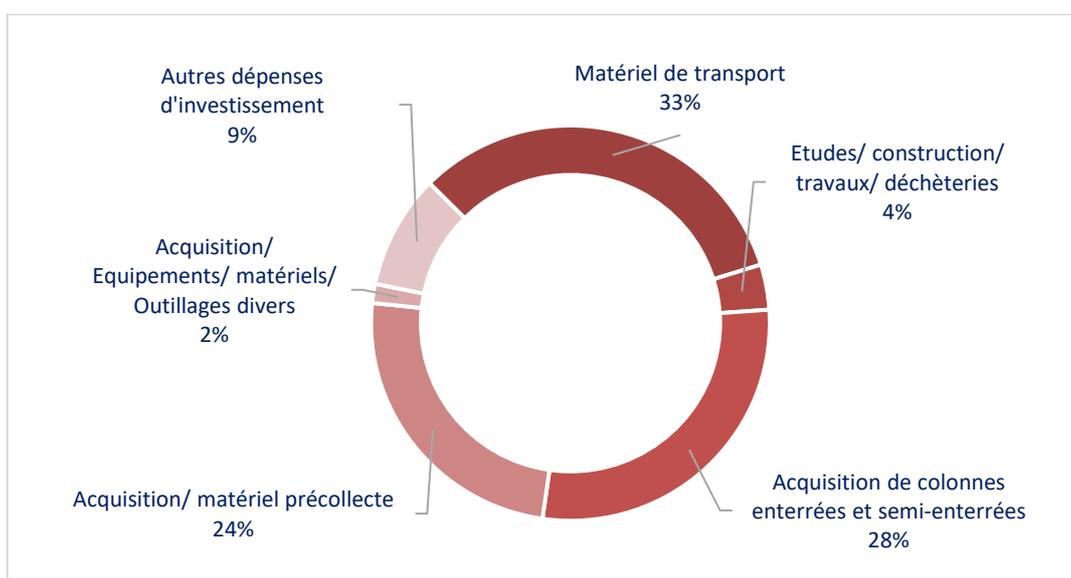
-11,7 % par rapport à 2021

Soit 7 727 953 € TTC

Les investissements sont en baisse en comparaison à 2021, dû notamment à une diminution des acquisitions d'équipement.

A noter qu'en 2021, l'investissement était fort (doublement du nombre de colonnes enterrées acquises, et achats de véhicules de collecte), notamment afin de compenser la baisse subie pendant l'année 2020 (crise sanitaire).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Matériel de transport	1 111 402 €	1 884 312 €	2 161 931 €
Etudes/ construction/ travaux/ déchèteries	310 940 €	358 291 €	243 826 €
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	1 179 954 €	3 069 469 €	1 872 345 €
Acquisition/ matériel précollecte	1 010 478 €	1 329 009 €	1 609 365 €
Acquisition/ Equipements/ matériels/ Outillages divers	54 734 €	314 309 €	103 904 €
Autres dépenses d'investissement	426 844 €	423 149 €	614 562 €
Total HT	4 094 353 €	7 378 539 €	6 605 933 €



Recettes d'investissement

6 169 661 € HT de recettes

-11,57 % par rapport à 2021

Les recettes sont en diminution par rapport à 2021. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des dépenses d'investissement, et par conséquent, des soutiens associés.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2020 HT	Année 2021 HT	Année 2022 HT
OPERATIONS RELLES	2 871 022 €	3 029 268 €	1 887 267 €
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 094 530 €	3 947 404 €	4 282 394 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HT	6 965 552 €	6 976 672 €	6 169 661 €

NB : les recettes d'investissement ci-dessus n'intègrent pas le résultat de l'année antérieure reporté.

Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises s ID : 076-200023414-20230704-C2023_0363-DE

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2022
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Marché public	30/09/2023	5 551 783 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Marché public	30/09/2023	170 343 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Marché public	30/09/2023	5 433 570 €
ONCIDIS	Prestation de collecte des dépôts sauvages	Marché public	24/07/2022	70 665 €
SOUS TOTAL COLLECTE				11 226 361 €
PRE-COLLECTE				
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des OMR et DMR et Déchets Végétaux	Marché public	17/03/2023	323 946 €
BLARD ENVIRONNEMENT	Fourniture, livraison de conteneurs aériens	Marché public	28/03/2026	125 650 €
COLLECTAL	Fourniture, livraison d'abris et de conteneurs enterrés	HORS MARCHE		27 080 €
UGAP	Achat de bacs	HORS MARCHE		837 502 €
ESE	Fourniture et livraison de bacs roulants	HORS MARCHE		6 510 €
SULO France	Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	HORS MARCHE		30 433 €
SULO France	Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	Marché public	05/12/2025	391 927 €
WINBIN	Fourniture et livraison de corbeilles à compaction solaire	HORS MARCHE		29 650 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				1 772 698 €
GARAGE				
SEMAT	Réparations et fournitures de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	13/01/2024	23 181 €
FAUN	Réparations et fournitures de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	12/05/2024	6 924 €
GENIE FLEXION	Réparations et fournitures de pièces détachées pour équipements hydrauliques	Marché public	28/06/2025	2 228 €
HYDRAUNORM	Réparations et fournitures de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		22 427 €
RAGUES ROUEN	Fournitures de pièces détachées pour véhicules VL,VUL, PL	Marché public	08/03/2025	4 326 €
ROUEN TRUCKS	Fournitures de pièces détachées et réparations	Marché public	11/10/2022	76 939 €
NIORT FRERES	Fournitures de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHE		7 895 €
CONTITRADE	Fournitures et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	Marché public	07/08/2023	70 853 €
HAUTOT & FILS	Fournitures de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHE		15 578 €
SOUS TOTAL GARAGE				230 351 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
VEOLIA PROPLETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Marché public	04/05/2025	725 735 €
VEOLIA DEMANTELEMENT	Prestation de collecte et réception déchets contenant amiante	Marché public	24/07/2022	72 704 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Marché public	30/06/2022	46 909 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	HORS MARCHE		39 045 €
RG France	Achats des EPI pour la tête, travail en hauteur et EPI catégorie III	Marché public	01/03/2025	627 €
SRVP	Achats des EPI	Marché public	01/03/2025	47 177 €
COTY	Achats des EPI pour les pieds "chaussures ripeur"	Marché public	26/08/2025	6 223 €
CLS	Géolocalisation	Marché public	02/05/2025	24 795 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		45 085 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				1 008 300 €
TOTAL				14 237 710 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

Intitulé	Montant
SOUTIEN OCAD3E	181 732 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	30 456 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	479 183 €
SUBVENTION CITEO – AAP 2019-2021 et 2021-2023	46 584 €
REVERSEMENT DECHETS METALLIQUES	830 584 €
TOTAL	1 568 539€

Comptabilité Analytique : Matrice Compta

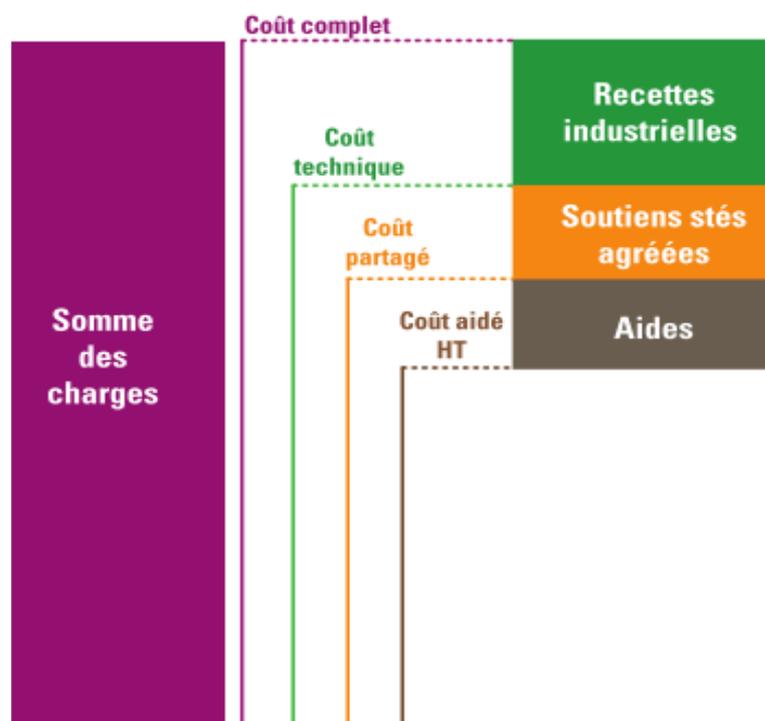
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de la **loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode Compta Coût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE®** Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

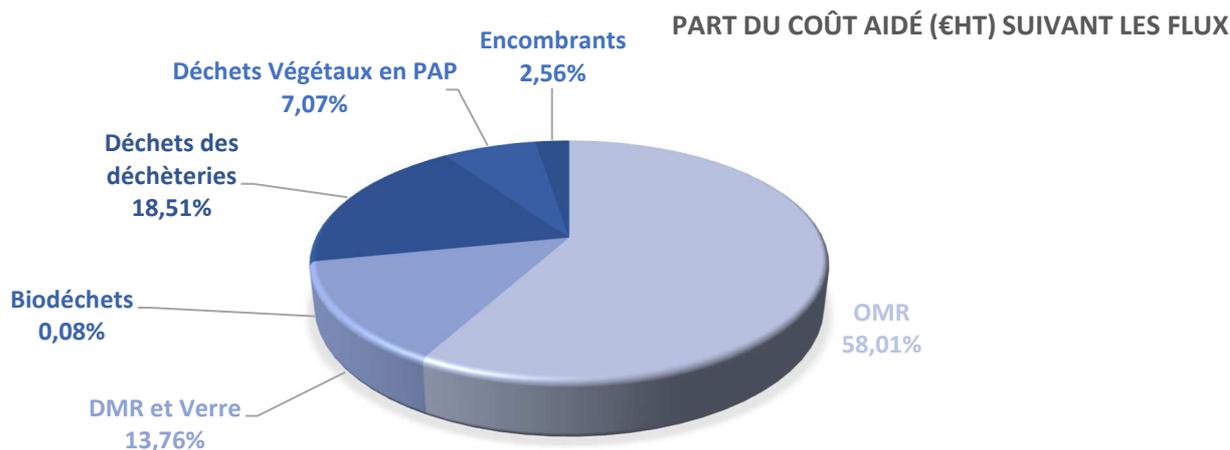
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le **Coût aidé Hors Taxe** présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2022	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages	TOTAL
Coût aidé HT	32 241 708 €	7 647 584 €	46 876 €	10 287 443 €	3 930 676 €	1 421 511 €	55 575 798 €



La part des ordures ménagères est la plus importante, compte tenu des tonnages collectés. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à favoriser à un meilleur tri, puisque la gestion des emballages recyclables est moins coûteuse que les OMR.

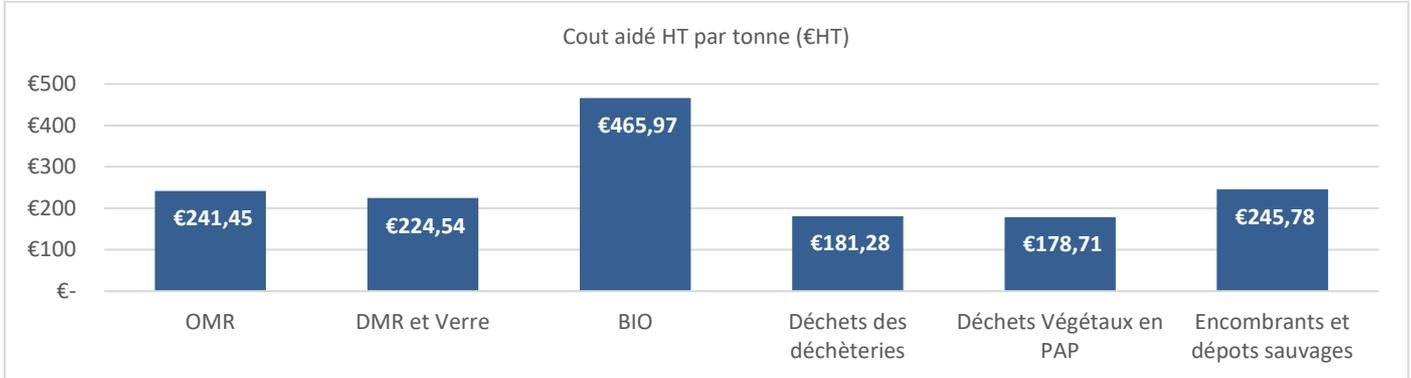
La collecte des végétaux représente une part significative de la dépense totale.

En 2022, la Métropole a expérimenté la collecte des biodéchets pour les professionnels volontaires inscrits en redevance spéciale incitative. Cette expérimentation concernait 13 professionnels en 2022. La collecte des biodéchets étant réalisée à titre d'expérimentation, les coûts qui en résultent ne sont pas représentatifs.

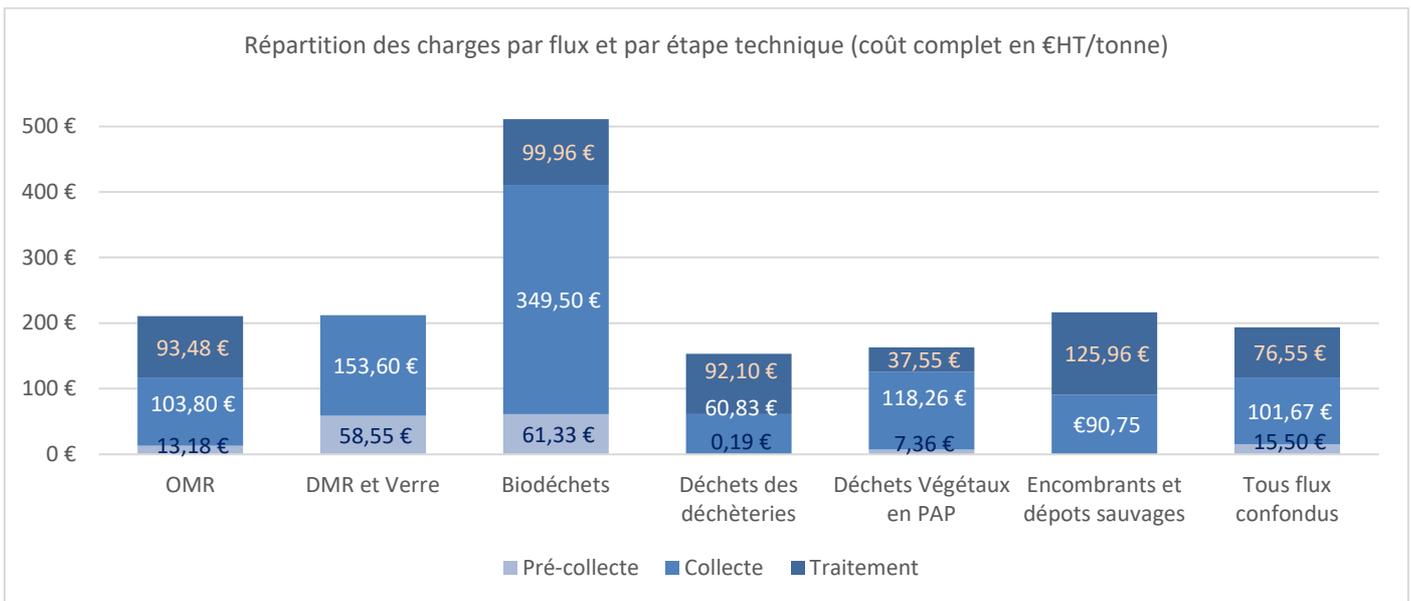
Coûts des différents flux ramenés à la tonne



Année 2022	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages	Tous flux confondus
Coût aidé HT Par tonne	241,45 €	224,54 €	465,97 €	181,28 €	178,71 €	245,78 €	220,34 €



On constate le bilan économique favorable aux recyclables par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.



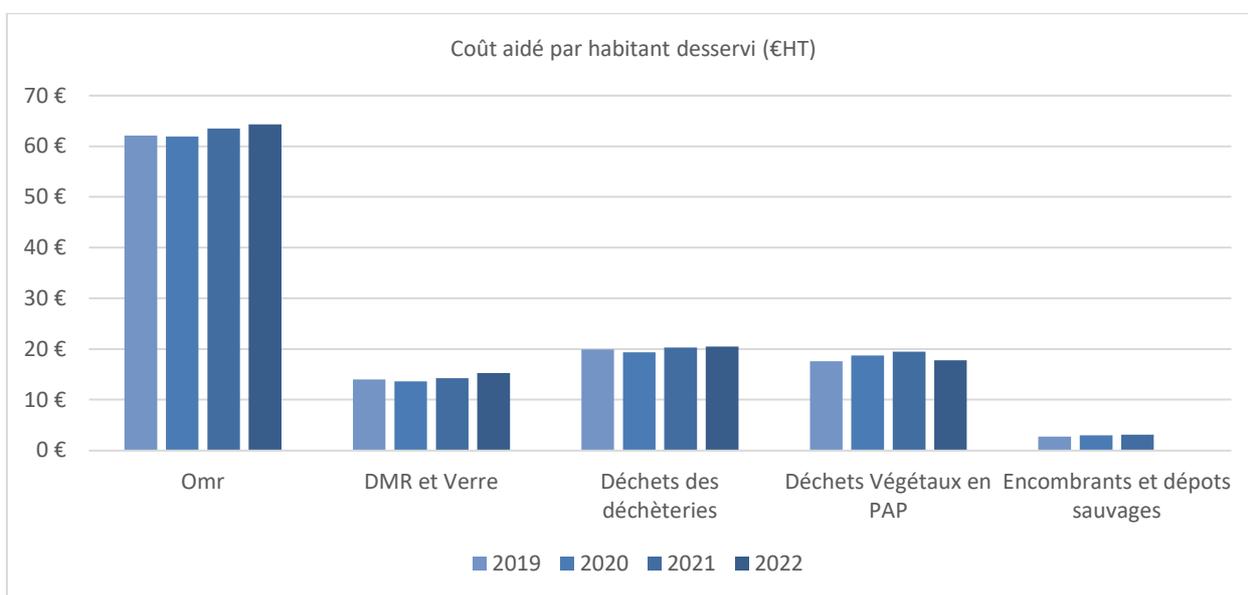
La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchèteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchèteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir dont le coût de traitement est plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchèteries. Les coûts liés aux biodéchets concernent l'expérimentation menée en 2022 sur 13 professionnels volontaires et inscrits en redevance spéciale incitative. Le coût de collecte est élevé, puisqu'il est rapporté au faible tonnage collecté (101 tonnes).



Evolution des coûts aidés HT par flux en €HT/habitant desservi

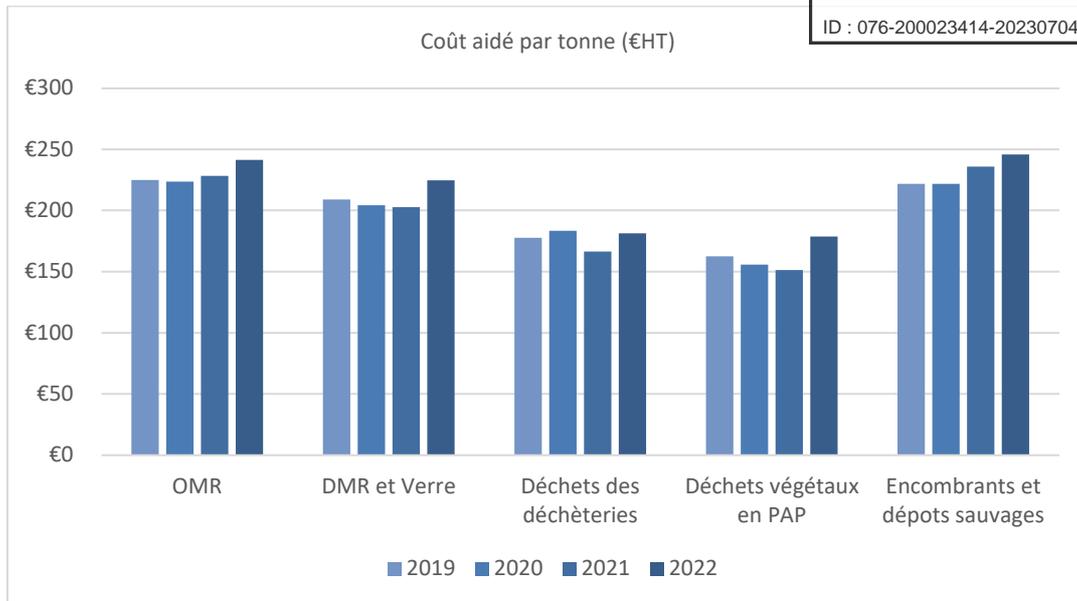
Année	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2018	64,39 €	13,46 €		20,03 €	18,02 €	2,65 €
2019	62,15 €	13,98 €		19,94 €	17,18 €	2,71 €
2020	62,06 €	13,69 €		19,49 €	18,75 €	3,00 €
2021	63,51 €	14,26 €		20,32 €	19,46 €	3,07 €
2022	64,30 €	15,25 €	3 605,88 €	20,52 €	17,77 €	2,83 €

Il est à noter que le montant cumulé des différents flux diffère du coût à l’habitant tout flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d’habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (221 193 habitants) et pour les déchets des déchèteries (518 618 habitants).



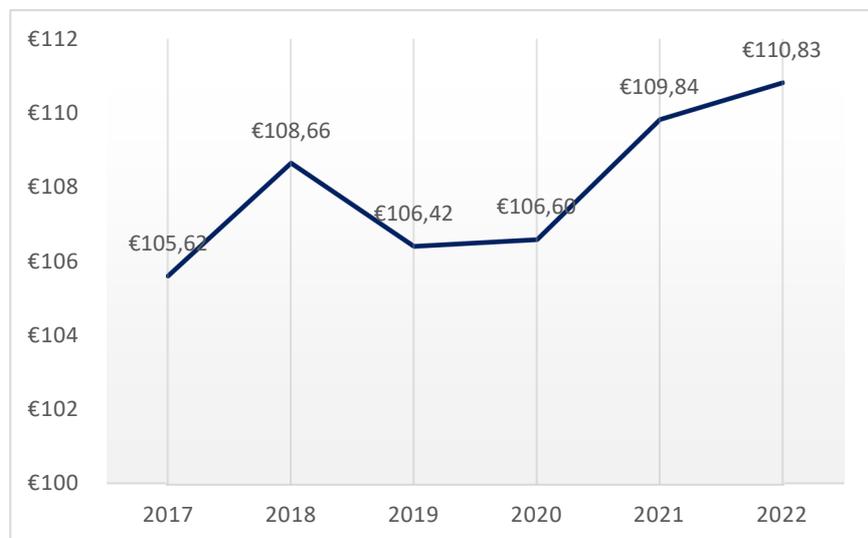
Evolution des coûts aidés €HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2018	225,98 €	208,30 €		183,65 €	155,12 €	210,82 €
2019	224,86 €	209,06 €		177,78 €	162,62 €	221,72 €
2020	223,65 €	204,38 €		183,45 €	155,72 €	221,91 €
2021	228,22 €	202,84 €		166,51 €	151,22 €	235,98 €
2022	241,45 €	224,54 €	465,97 €	181,28 €	178,71 €	245,78 €



Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €
2021	109,84 €
2022	110,83 €

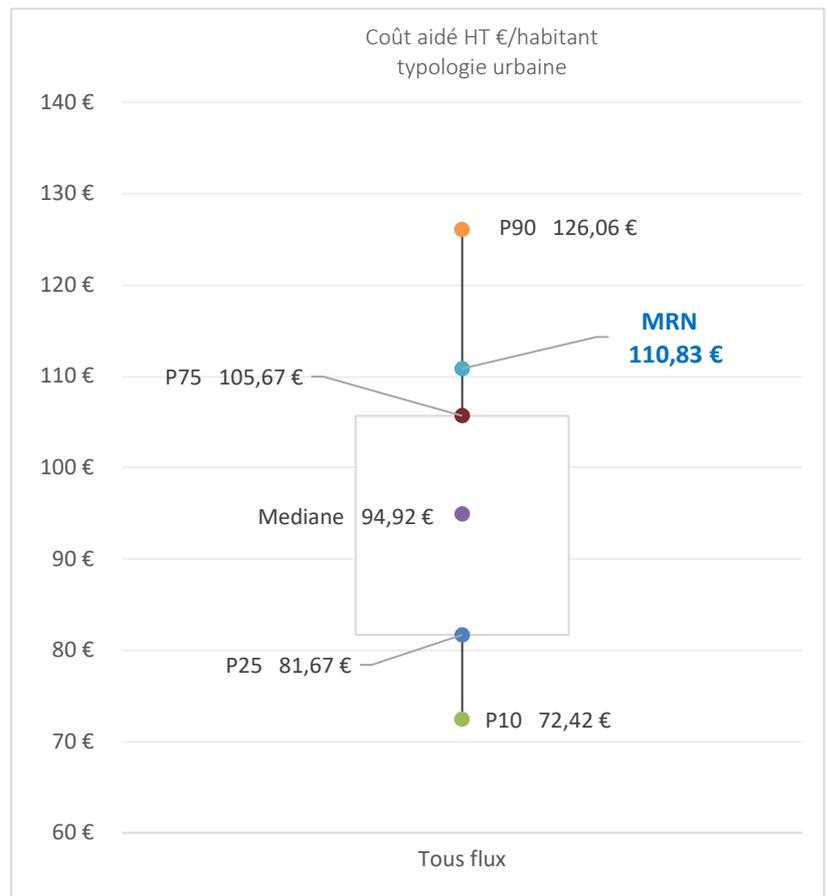


Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 110,83 € euros par habitant en 2022, contre 109,84 € en 2021. La stabilisation du coût à l'habitant est la conséquence des effets conjugués de l'augmentation des coûts et de la diminution des tonnages.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80%** des collectivités à dominante urbaine, entre **72,42 euros** et **126,06 euros** par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie.

**Données issues du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2018 (juin 2022).
 Echantillon de 52 collectivités*



Lecture des valeurs du graphique :

P10 : 10 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P25 : 25% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Médiane : valeur pour laquelle 50% des collectivités de l'échantillon ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs

P75 : 75% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P90 : 90% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230704-C2023_0363-DE

Métropole Rouen Normandie

108 allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59